



nendazpanorama

N° 126 | DÉCEMBRE 2018

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

- Convocations aux assemblées
primaire et bourgeoise.....2
- Budgets 2019 de la Bourgeoisie
et de la Municipalité3
- PV assemblées bourgeoise
et primaire du 20 juin 201810
- Ecoforêt doit faire valider
ses nouveaux statuts.....13
- Des changements au Conseil.....18
- Nouveau règlement
sur la taxe de séjour : information
aux loueurs nendards20
- Agriculture : mise à jour
des règlements.....20

NENDAZ BOUGE

- La Maison de la santé
ouvre ses portes21
- Nendaz Sport change de président22
- A chacun son cours Nendaz Sport23
- O byô local.....24
- Le Trait d'Union.....24
- Escape game à la biblio25
- Des vacances d'automne actives
avec Nendaz Sport25
- Ces Nendards qui s'illustrent :
Roy Shaw26
- Les activités de l'animation
socioculturelle.....27
- Le N'ind'Art vous attend27
- Tourisme : les événements à venir.....28

NENDAZ ENSEMBLE

- Un cavœuvœu aussi bien qu'avant !...32
- Nendaz-Gherla :
20 ans du pacte d'amitié33
- Livraison de sapins de Noël.....34
- Notre commune est riche en talents...34
- Apprendre le français35
- La pré-rentree des enseignants.....36
- Bureau de vote :
ouverture seulement le dimanche36
- NendAàZ à mettre sous le sapin37

NENDAZ PRATIQUE

- Agenda38
- Memento.....40

Edité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze



edito

par Brigitte Fournier

Changer de point de vue, prendre du recul, de la hauteur, face aux événements qui nous entourent, pour élargir notre champ de vision et observer la situation dans sa globalité.

C'est un peu l'exercice qui est demandé à chaque service lors de l'élaboration du budget et du plan quadriennal. Chacun s'y prête dans la mesure de ses possibilités, en essayant de satisfaire au mieux une majorité de citoyens. Pas toujours facile quand on constate la multitude de tâches dévolues à votre administration communale : on sait qu'il sera inévitable que des personnes ne soient pas d'accord avec certaines décisions. Satisfaire tout le monde relève de l'utopie...

Pourtant, je ne peux m'empêcher de penser et de constater au quotidien combien vivre en Suisse, en Valais, à Nendaz est un privilège. Combien contempler chaque jour par beau ou mauvais temps ce paysage de montagnes, ce cadre naturel unique, terrain de sport et de ressourcement est un bienfait, une thérapie à nos petits et grands soucis.

Nos jeunes semblent en être pleinement conscients, eux qui sont de plus

en plus sensibles à notre environnement. Sans nul doute auront-ils à cœur de préserver la beauté de notre pays en surmontant les problèmes et les contradictions que cela implique. A voir de quelle manière magistrale ils ont remis à l'heure du temps les traditions d'antan avec ce magnifique cavœuvœu, avec quel succès ils ont organisé leur premier loto, on ne peut que penser que leur joie de vivre, leur volonté d'aller de l'avant, de faire vivre notre commune, notre patrimoine, seront porteurs de succès et bénéfiques pour tout un chacun.

Elle fait aussi plaisir à voir cette nouvelle génération dans nos fanfares, nos groupes folkloriques, nos chorales, nos clubs de sport, ... Elle peine cependant encore à s'investir en politique mais ce n'est pas forcément tâche aisée. Un premier pas pourrait être de participer à une assemblée primaire et pourquoi pas à la prochaine ?

En attendant, et pour conclure, en parlant d'actualité, j'espère vivement qu'à l'heure où vous lirez ces quelques lignes, malgré un ticket sur deux mixte, trois femmes siègeront au Conseil fédéral dont une Valaisanne.

Brigitte Fournier
conseillère communale ■



créé et imprimé
À NENDAZ



CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le

MARDI 18 DÉCEMBRE 2018, À 19 H 45
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 20 juin 2018
2. Approbation du budget 2019 de la Bourgeoisie
3. Présentation du plan financier 2019-2022
4. Approbation des nouveaux statuts d'Ecoforêt
- 5 Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 20 juin 2018, le budget 2019 de la Bourgeoisie, le plan financier 2019-2022 ainsi que les statuts d'Ecoforêt peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h. Ils sont par ailleurs publiés sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org/apdec18

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le

MARDI 18 DÉCEMBRE 2018, À 20 H
à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 20 juin 2018
2. Approbation du budget 2019 de la Municipalité
3. Présentation du plan financier 2019-2022
4. Approbation des nouveaux statuts d'Ecoforêt
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 20 juin 2018, le budget 2019 de la Municipalité, le plan financier 2019-2022 ainsi que les statuts d'Ecoforêt peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h. Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org/apdec18

L'Administration communale

budget 2019 de la Bourgeoisie

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2019 de la Bourgeoisie de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de la séance du 25 octobre 2018.

Résumé

Le compte de fonctionnement présente un total de charges de 786'850 francs, un total de revenus de 825'100 francs et dégage une marge d'autofinancement de 38'250 francs avant prise en compte des amortissements de 35'000 francs.

Le compte d'investissement enregistre 27'500 francs de dépenses pour 67'000 francs de recettes, ce qui correspond à 39'500 francs d'investissements nets négatifs. Le budget laisse apparaître un excédent de financement de 77'750 francs et une augmentation de fortune de 3'250 francs.

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTES 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	ÉCART	%
Charges financières - fr.	789'966.95	784'150.00	786'850.00	2'700.00	0.34%
Revenus financiers + fr.	829'242.78	825'600.00	825'100.00	-500.00	-0.06%
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement = fr.	39'275.83	41'450.00	38'250.00	-3'200.00	-7.72%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	39'275.83	41'450.00	38'250.00	-3'200.00	-7.72%
Amortissements ordinaires - fr.	42'936.74	40'000.00	35'000.00	-5'000.00	-12.50%
Amortissements complémentaires - fr.	-	-	-		
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-		
Excédent de charges = fr.	3'660.91	-	-		
Excédent de revenus = fr.	-	1'450.00	3'250.00	1'800.00	124.14%

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses + fr.	81'771.55	187'500.00	27'500.00	-160'000.00	-85.33%
Recettes - fr.	44'584.80	177'000.00	67'000.00	-110'000.00	-62.15%
Investissements nets = fr.	37'186.75	10'500.00	-		
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	39'500.00	39'500.00	100.00%

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	39'275.83	41'450.00	38'250.00	-3'200.00	-7.72%
Investissements nets - fr.	37'186.75	10'500.00	-		
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	39'500.00	39'500.00	100.00%
Insuffisance de financement = fr.	-	-	-		
Excédent de financement = fr.	2'089.08	30'950.00	77'750.00	46'800.00	151.21%

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE	-3'660.91	1'450.00	3'250.00		
--------------------------------	------------------	-----------------	-----------------	--	--

Plan financier

PRÉVISIONS COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	PLAN FINANCIER 2020	PLAN FINANCIER 2021	PLAN FINANCIER 2022
Total des charges financières	789'967	784'150	786'850	790'700	792'000	793'500
Total des revenus financiers	829'243	825'600	825'100	829'000	833'000	837'000
Marge d'autofinancement	39'276	41'450	38'250	38'300	41'000	43'500
Amortissements ordinaires	42'937	40'000	35'000	36'500	37'700	39'000
Amortissements complémentaires	-	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-3'661	1'450	3'250	1'800	3'300	4'500

PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Total des dépenses	81'772	187'500	27'500	20'000	20'000	150'000
Total des recettes	44'585	177'000	67'000	12'000	12'000	108'000
Investissements nets	37'187	10'500	-39'500	8'000	8'000	42'000

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Report des investissements nets	37'187	10'500	-39'500	8'000	8'000	42'000
Marge d'autofinancement	39'276	41'450	38'250	38'300	41'000	43'500
Excédent (+) découvert (-) de financement	2'089	30'950	77'750	30'300	33'000	1'500

MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT

Excédent revenus (+) charges (-)	-3'661	1'450	3'250	1'800	3'300	4'500
Fortune nette	1'341'008	1'342'458	1'345'708	1'347'508	1'350'808	1'355'308
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

Excédent (+) insuffisance (-) de financement	2'089	30'950	77'750	30'300	33'000	1'500
Engagements	625'465	594'515	516'765	486'465	453'465	451'965

budget 2019 de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 7 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2019 de l'Administration communale de Nendaz. Ce budget a été adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 octobre 2018. Le présent Nendaz Panorama vous en donne les grandes lignes.

Environnement économique

« Le budget 2019 du Canton du Valais s'inscrit dans un contexte économique et financier serein. Amorcée en 2016, l'amélioration de la conjoncture mondiale semble s'installer durablement, de sorte que les prévisions récentes misent sur une accélération de la croissance mondiale à 3.9% en 2018 et 2019. En Suisse, la bonne conjoncture mondiale et l'évolution des taux de change stimulent le commerce extérieur. D'autre part, l'économie intérieure profite d'une activité d'investissement robuste, ainsi que d'une consommation privée encouragée par le dynamisme actuel observé sur le marché du travail. »
Telle est la teneur du message d'introduction du Conseil d'Etat lors de la présentation du budget 2019 du Canton du Valais. De même, votre Conseil communal inscrit son budget 2019 dans une tendance prudente mais positive.

Résumé

Avec un excédent de revenus de 137'500 francs et un excédent de financement de 598'500 francs, le projet de budget 2019 présente des résultats positifs et respecte l'équilibre financier désiré par la commission des finances et votre exécutif. Les charges et revenus du compte de résultats se montent à plus de 42 mios et les investissements sont budgétés à un bon niveau, soit 9.3 mios au brut et 7.1 mios au net.

La grande nouveauté de ce budget est l'intégration des charges et revenus liés au nouveau règlement sur les taxes de séjour adopté par l'Assemblée primaire en décembre dernier. Comme souhaité par tous les acteurs concernés lors de l'élaboration de ce règlement, une attention particulière sera portée à l'équilibre des contributions entre les citoyens, les propriétaires de résidences secondaires, les entreprises et les hôtes. Les moyens financiers supplémentaires engendrés par la forfaitisation de la taxe de séjour permettront de développer durablement et intelligemment le tourisme local, activité économique essentielle pour notre région, à travers différents projets attractifs. Plus concrètement, selon la loi valaisanne sur le tourisme, la taxe de séjour sert à financer l'information et l'animation gérées par Nendaz Tourisme, les projets pour améliorer les infrastructures touristiques, sportives et culturelles ainsi que le développement de prestations spécifiques pour les hôtes et propriétaires de résidences secondaires soumis à la taxe de séjour.

En augmentation de près de 2 mios par rapport au budget 2018, les revenus intègrent la forfaitisation de la taxe de séjour (+2.6 mios), la location de la maison de la santé (+157'000 francs), la vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA et pour les canons à neige (+140'000 francs), mais font état d'une baisse des impôts des personnes morales de 1.1 mio en tenant compte des constats effectués lors du bouclage des comptes 2017. Si l'on excepte les charges liées directement à la forfaitisation des taxes de séjour, on constate une diminution de l'enveloppe globale tant en comparaison du budget 2018 que des comptes 2017.

Dans le détail, et en comparaison avec le budget 2018, on peut observer ce qui suit :

- Hausse des charges de personnel de 696'950 francs : elle s'explique principalement par une augmentation, en grande partie temporaire, des ressources humaines pour assurer la mise en application des nouveaux règlements relatifs à la distribution d'eau, à l'assainissement des eaux, à la gestion des déchets et à la taxe de séjour. S'y ajoutent notamment également un renchérissement de 0.8% et des parts d'expérience accordées.
- Baisse des intérêts passifs : -174'800 francs (taux moyen au 20.11.2018 : 1.22 %)
- Diminution du montant alloué à l'alimentation du fonds de péréquation financière : -243'400 francs
- Subventions accordées : participation communale à l'EMS d'Aproz (-665'500 francs) / participation aux coûts des soins en EMS (+50'800 francs) / participation à l'association du CMS (+65'000 francs) / participation aux institutions pour les personnes handicapées et sociales (+14'000 francs) / participation aux charges et frais de la paroisse (+46'500 francs) / subvention communale à l'entretien des routes cantonales (+165'500 francs) / participations à l'abonnement annuel 4 Vallées (+350'000 francs)

Suite à l'introduction de la taxe au sac, les habitudes en termes de tri des citoyens comme des hôtes ont changé, ce qui apparaît dans les budgets de la voirie. Il a fallu augmenter les postes transport et ramassages des verres, PET, papier de plus de 70'000 francs. Par contre, en compensation, le poste transport et ramassage des ordures a pu être diminué de 80'000 francs et celui lié à l'incinération des ordures de 100'000 francs.

Le chapitre des investissements enregistre des dépenses brutes pour 9'316'600 francs et des recettes pour 2'216'300 francs, ce qui correspond à des investissements nets de 7'100'300 francs, couverts entièrement par la marge d'autofinancement de 7'698'800 francs. Les années de planification 2019-2021 intègrent des investissements plus importants liés notamment au renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts, à la construction et rénovation de réservoirs pour l'eau potable, à la mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et à la construction du dépôt des travaux publics.

La fortune de 36'243'896 francs au 31.12.2017 devrait atteindre 36'861'316 francs à fin 2019.

Les principaux investissements prévus en 2019

Achats de terrains	100'000.–
Développement durable	50'000.–
Développement informatique	200'000.–
Local commercial Haute-Nendaz village	15'000.–
Achats de bâtiments	190'000.–
Menurations lot 4 Beuson-Brignon introduction au RF	61'000.–
Mensurations constitution des dossiers de PPE	15'000.–
Centre scolaire d'Aproz pavillon	30'000.–
Centre scolaire Biolette	50'000.–
Centre scolaire CO	400'000.–
Réseau pédestre	239'000.–
Investissement dispositif pré-hospitalier	8'100.–
Institutions handicapés/ sociales investissements	30'000.–
Subvention communale à l'amélioration routes cantonales	500'000.–
Routes communales	1'200'000.–
Eclairage public	250'000.–
Véhicules et matériel équipe d'entretien	30'000.–
Dépôt travaux publics et service des eaux	200'000.–
Plaques des rues et No des bâtiments	20'000.–
Réseaux divers et rénovations de conduites	200'000.–
Zones de protection des sources	50'000.–
Réservoir de Sofleu	150'000.–
Eau potable Beuson la Lombarde	100'000.–
Eau potable	550'000.–
Mise en conformité du réseau	150'000.–
Station de pompage de Pramounet	100'000.–
Station de traitement de Tortin-Pramounet	70'000.–
Réseaux divers et rénovations de conduites	150'000.–
Egouts	500'000.–
Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	200'000.–
Step de Bieudron	230'000.–
Installations de voirie	100'000.–
Etudes des décharges	10'000.–
Dangers des crues	50'000.–
Torrents divers	100'000.–
Participation au Canton 3 ^e correction du Rhône	31'000.–
Travaux de défense forêt des Eaux	10'000.–
Travaux de défense Fey-Condémines	500'000.–
Travaux de défense Siviez-Novelly	650'000.–
Travaux de défense divers	37'500.–
Révision du plan d'aménagement	50'000.–
Divers PAD	20'000.–
Cadastre souterrain	100'000.–
Aménagement du centre de la station	400'000.–
Aménagement des Ecluses	100'000.–
Maison de la santé à Haute-Nendaz	470'000.–
Sentiers à thèmes	150'000.–
Turbinage eau potable projet SEIC	500'000.–

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier explicatif complet à consulter sur le site www.nendaz.org/budget ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal vous propose d'approuver le budget 2019 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président
Francis Dumas

Le Secrétaire communal
Philippe Charbonnet

Aperçu général

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables	COMPTES 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	ÉCART	%
Charges financières - fr.	33'006'386.57	32'613'330.00	34'819'500.00	2'206'170.00	6.76%
Revenus financiers + fr.	42'491'144.27	40'583'250.00	42'518'300.00	1'935'050.00	4.77%
Marge d'autofinancement (négative) = fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement = fr.	9'484'757.70	7'969'920.00	7'698'800.00	-271'120.00	-3.40%

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	9'484'757.70	7'969'920.00	7'698'800.00	-271'120.00	-3.40%
Amortissements ordinaires - fr.	7'386'512.98	7'490'000.00	7'561'300.00	71'300.00	0.95%
Amortissements complémentaires - fr.	1'000'000.00	-	-		
Amortissement du découvert au bilan - fr.	-	-	-		
Excédent de charges = fr.	-	-	-		
Excédent de revenus = fr.	1'098'244.72	479'920.00	137'500.00	-342'420.00	-71.35%

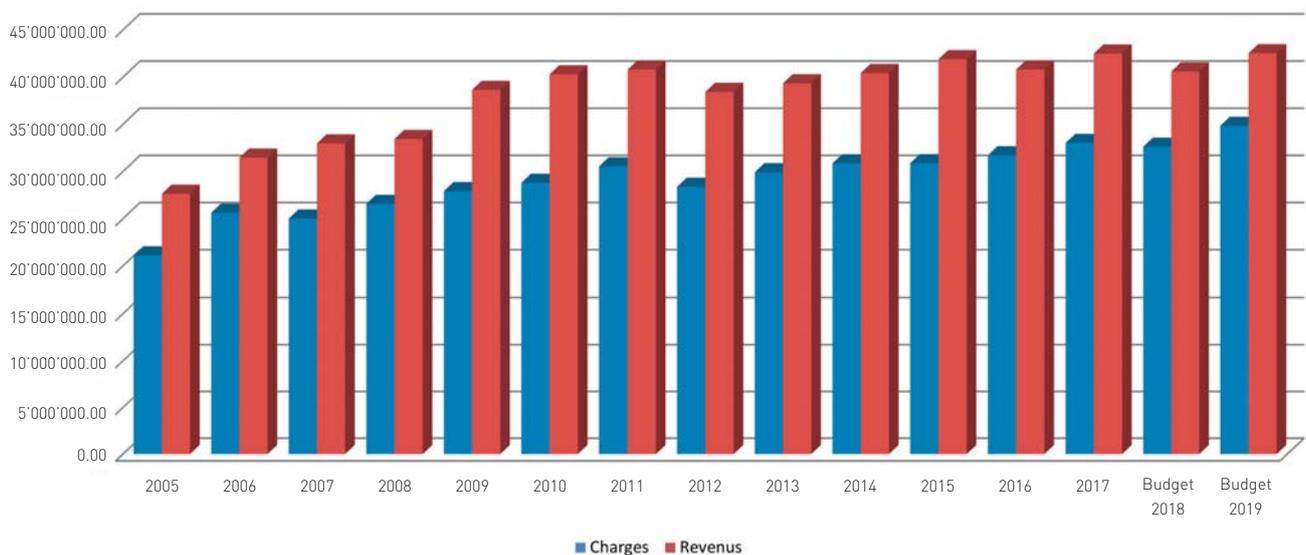
Compte des investissements

Dépenses + fr.	10'321'514.78	12'231'500.00	9'316'600.00	-2'914'900.00	-23.83%
Recettes - fr.	2'393'401.80	4'334'300.00	2'216'300.00	-2'118'000.00	-48.87%
Investissements nets = fr.	7'928'112.98	7'897'200.00	7'100'300.00	-796'900.00	-10.09%
Investissements nets (négatifs) = fr.	-	-	-		

Financement

Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-		
Marge d'autofinancement + fr.	9'484'757.70	7'969'920.00	7'698'800.00	-271'120.00	-3.40%
Investissements nets - fr.	7'928'112.98	7'897'200.00	7'100'300.00	-796'900.00	-10.09%
Investissements nets (négatifs) + fr.	-	-	-		
Insuffisance de financement = fr.	-	-	-		
Excédent de financement = fr.	1'556'644.72	72'720.00	598'500.00	525'780.00	723.02%

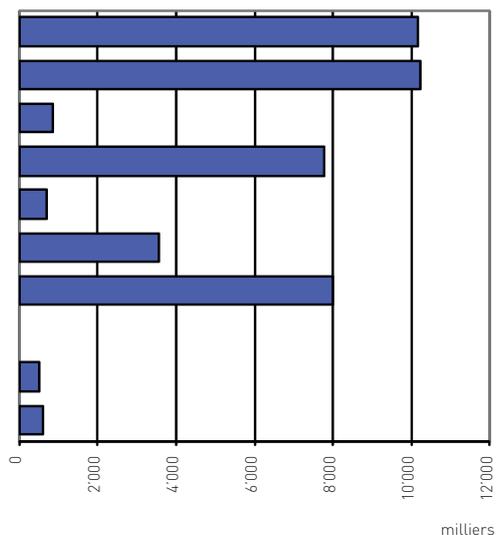
Evolution des charges et revenus



Compte de fonctionnement selon les natures

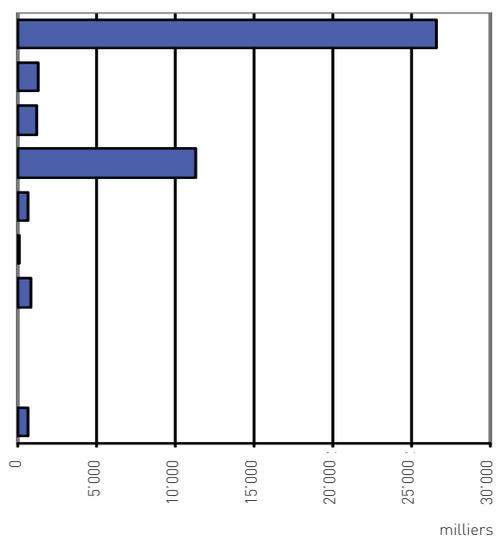
CHARGES

30	Charges de personnel	24.0%	10'177'200
31	Biens, services et marchandises	24.1%	10'211'500
32	Intérêts passifs	2.0%	851'200
33	Amortissements	18.4%	7'782'000
34	Parts à des contributions sans affectation	1.7%	705'800
35	Dédommagements versés à des collectivités publiques	8.4%	3'568'100
36	Subventions accordées	18.8%	7'979'100
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Attributions aux financements spéciaux	1.2%	503'400
3	Imputations internes	1.4%	602'500
TOTAL			42'380'800



REVENUS

40	Impôts	62.7%	26'638'000
41	Patentes et concessions	3.0%	1'267'500
42	Revenus des biens	2.8%	1'194'900
43	Contributions	26.5%	11'269'200
44	Parts à des recettes et contributions sans affectation	1.5%	642'000
45	Restitutions de collectivités publiques	0.2%	91'500
46	Subventions	1.9%	812'700
47	Subventions à redistribuer	0.0%	0
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0%	0
49	Imputations internes	1.4%	602'500
TOTAL			42'518'300



Plan financier

La planification financière 2019-2022 s'inscrit avec prudence et fera l'objet d'adaptation chaque année selon la situation économique valaisanne et locale ainsi que selon les modifications légales fédérales et cantonales qui pourraient affecter les perspectives financières de la Commune.

PRÉVISIONS COMPTE DE FONCTIONNEMENT	COMPTES 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	PLAN FINANCIER 2020	PLAN FINANCIER 2021	PLAN FINANCIER 2022
Total des charges financières	33'006'387	32'613'330	34'819'500	35'065'100	35'312'700	35'562'200
Total des revenus financiers	42'491'144	40'583'250	42'518'300	42'923'800	43'276'400	43'647'300
Marge d'autofinancement	9'484'758	7'969'920	7'698'800	7'858'700	7'963'700	8'085'100
Amortissements ordinaires	7'386'513	7'490'000	7'561'300	7'678'100	7'876'900	8'025'700
Amortissements complémentaires	1'000'000	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	1'098'245	479'920	137'500	180'600	86'800	59'400

PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Total des dépenses	10'321'515	12'231'500	9'316'600	15'389'000	12'311'500	10'442'500
Total des recettes	2'393'402	4'334'300	2'216'300	1'700'000	1'495'000	1'305'000
Investissements nets	7'928'113	7'897'200	7'100'300	13'689'000	10'816'500	9'137'500

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Report des investissements nets	7'928'113	7'897'200	7'100'300	13'689'000	10'816'500	9'137'500
Marge d'autofinancement	9'484'758	7'969'920	7'698'800	7'858'700	7'963'700	8'085'100
Excédent (+) découvert (-) de financement	1'556'645	72'720	598'500	-5'830'300	-2'852'800	-1'052'400

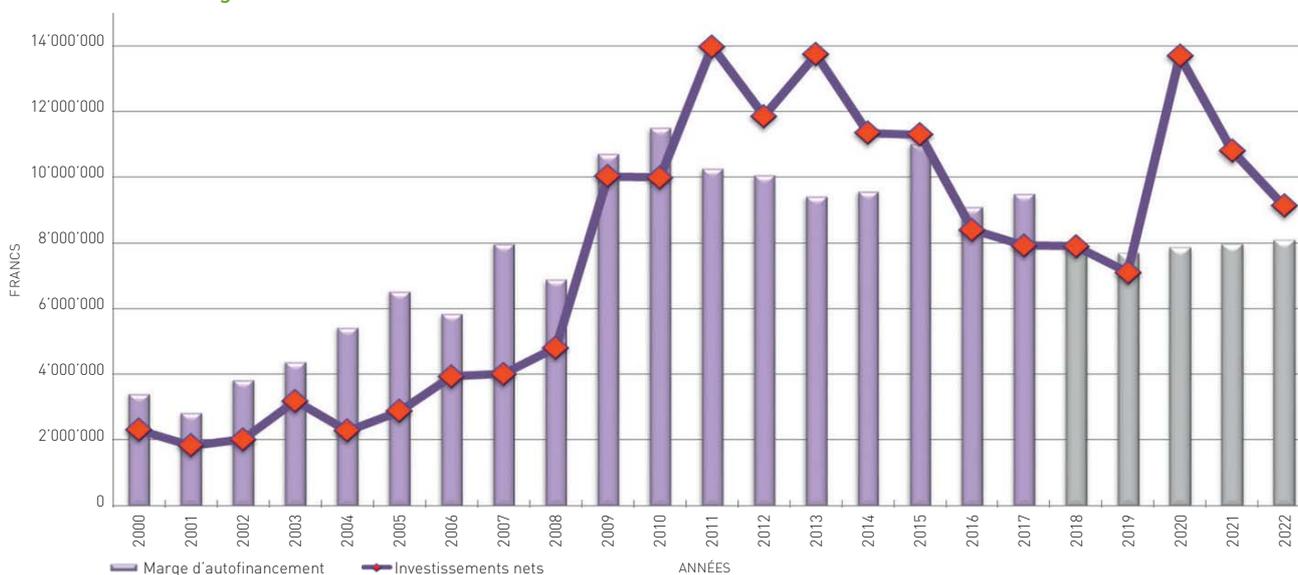
MODIFICATION DE LA FORTUNE/DÉCOUVERT

Excédent revenus (+) charges (-)	1'098'245	479'920	137'500	180'600	86'800	59'400
Fortune nette	36'243'896	36'723'816	36'861'316	37'041'916	37'128'716	37'188'116
Découvert au bilan	-	-	-	-	-	-

MODIFICATION DES ENGAGEMENTS

Excédent (+) insuffisance (-) de financement	1'556'645	72'720	598'500	-5'830'300	-2'852'800	-1'052'400
Engagements	58'673'010	58'600'290	58'001'790	63'832'090	66'684'890	67'737'290

Evolution de la marge d'autofinancement et des investissements nets



PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 20 juin 2018

Le Président Francis Dumas excuse les absences de :

- M^{me} la conseillère Patricia Conti Delaloye
- MM. les conseillers Antoine Baechler et Olivier Crettenand

Point 1 : Approbation du protocole de la séance du 19.12.2017

Le protocole de la séance du 19 décembre 2017 a été distribué à tous les ménages de la commune avec le fascicule de présentation des comptes 2017. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est approuvé.

Avant d'ouvrir les débats sur l'approbation des comptes de la Bourgeoisie, le Président salue la présence de M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision des comptes bourgeoisiaux 2017, à savoir la fiduciaire des Alpes SA.

Point 2 : Comptes 2017 de la Bourgeoisie

Les comptes 2017 de la Bourgeoisie ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la commune. Le Président Francis Dumas présente les principales caractéristiques des comptes 2017 de la Bourgeoisie qui se résumant comme suit :

Aperçu du compte administratif

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables		COMPTES 2016	BUDGET 2017	COMPTE 2017
Charges financières	- fr.	814'357.03	665'780.00	789'966.95
Revenus financiers	+ fr.	880'239.36	767'300.00	829'242.78
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	65'882.33	101'520.00	39'275.83

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	65'882.33	101'520.00	39'275.83
Amortissements ordinaires	- fr.	42'356.65	44'000.00	42'936.74
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	3'660.91
Excédent de revenus	= fr.	23'525.68	57'520.00	-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ fr.	7'728.15	107'500.00	81'771.55
Recettes	- fr.	7'071.50	73'000.00	44'584.80
Investissements nets	= fr.	656.65	34'500.00	37'186.75
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	65'882.33	101'520.00	39'275.83
Investissements nets	- fr.	656.65	34'500.00	37'186.75
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	-	-
Excédent de financement	= fr.	65'225.68	67'020.00	2'089.08

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision.

Point 3 : rapport de l'organe de contrôle

Monsieur Stéphane Germanier présente les conclusions du rapport de contrôle rédigé le 11 mai 2018 à savoir que, selon l'appréciation des contrôleurs :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Commune bourgeoisiale est nul (fortune) ;
- la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

M. Germanier recommande d'approuver les comptes tels que présentés.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question, les comptes 2017 de la Bourgeoisie peuvent être soumis au vote.

Point 4 : Approbation des comptes 2017

Le Président Francis Dumas soumet au vote l'approbation des comptes 2017 de la Bourgeoisie. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des bourgeois présents.

Point 5 : Divers

La parole n'est pas demandée, la séance est levée à 19h55.

Le Président :

F. Dumas

Le Secrétaire :

Ph. Charbonnet

PV de l'Assemblée municipale du 20 juin 2018

Le Président Francis Dumas excuse les absences de :

- M^{me} la conseillère Patricia Conti Delaloye
- MM. les conseillers Antoine Baechler et Olivier Crettenand

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, le Président Francis Dumas renseigne sur la démission pour cause d'incompatibilité de M. le conseiller Antoine Baechler. Il informe que cette démission a été confirmée et acceptée par l'autorité cantonale compétente. Il communique, qu'en vertu des dispositions de la loi sur les droits politiques, le siège vacant reste acquis au parti politique auquel il a été attribué. Considérant le résultat des élections du 16 octobre 2016, M. Nicolas Stauffer, domicilié à 1997 Haute-Nendaz, a été proclamé élu en qualité de conseiller municipal de Nendaz représentant le parti libéral-radical.

Point 1 : Approbation du protocole de la séance du 19.12.2017

Le protocole de la séance du 19 décembre 2017 a été distribué à tous les ménages de la commune avec le fascicule de présentation des comptes 2017. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est approuvé.

Avant d'ouvrir les débats sur l'approbation des comptes de la Municipalité, le Président salue la présence de M. Stéphane Germanier représentant l'organe de révision des comptes communaux 2017, à savoir la fiduciaire des Alpes SA.

Point 2 : Comptes 2017 de la Municipalité

Les comptes 2017 de la Municipalité ont été imprimés et une version résumée distribuée à tous les ménages de la commune. Le Président Francis Dumas présente les principales caractéristiques des comptes 2017 de la Municipalité qui se résumant comme suit :

Aperçu du compte administratif

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables		COMPTES 2016	BUDGET 2017	COMPTE 2017
Charges financières	- fr.	31'697'737.52	31'900'200.00	33'006'386.57
Revenus financiers	+ fr.	40'785'960.82	40'434'200.00	42'491'144.27
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	9'088'223.30	8'534'000.00	9'484'757.70

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	9'088'223.30	8'534'000.00	9'484'757.70
Amortissements ordinaires	- fr.	7'441'157.29	7'800'000.00	7'386'512.98
Amortissements complémentaires	- fr.	1'000'000.00	-	1'000'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	647'066.01	734'000.00	1'098'244.72

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ fr.	10'589'437.24	10'358'500.00	10'321'514.78
Recettes	- fr.	2'189'189.95	1'906'000.00	2'393'401.80
Investissements nets	= fr.	8'400'247.29	8'452'500.00	7'928'112.98
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	9'088'223.30	8'534'000.00	9'484'757.70
Investissements nets	- fr.	8'400'247.29	8'452'500.00	7'928'112.98
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	-	-
Excédent de financement	= fr.	687'976.01	81'500.00	1'556'644.72

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président donne la parole à M. Stéphane Germanier représentant la fiduciaire des Alpes SA.

Point 3 : Rapport de l'organe de contrôle

Monsieur Stéphane Germanier présente les conclusions du rapport de contrôle rédigé le 11 mai 2018 à savoir que, selon l'appréciation des contrôleurs :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Municipalité est considéré comme mesuré et que durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente ;
- la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Au terme de sa présentation, M. Germanier recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis, présentant un excédent de revenu de 1'098'244.72 francs et une fortune de 36'243'896.30 francs.

Le rapport de l'organe de contrôle n'appelle aucune question, les comptes 2017 de la Municipalité peuvent être soumis au vote.

Point 4 : Approbation des comptes 2017

Le Président Francis Dumas soumet au vote l'approbation des comptes 2017 de la Municipalité. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.

Point 5 : Divers

Le Président Francis Dumas profite du point « Divers » de l'ordre du jour pour revenir sur quelques dossiers qui suivent leur cours :

- La Cité Joie : Le Président informe que des négociations ont été menées avec la Ville de Neuchâtel pour acquérir un droit de superficie, l'idée étant ensuite de louer ce terrain à des privés prêts à en faire un centre d'hébergement et de loisirs. Il précise que pour l'heure ces négociations ont été interrompues, le Conseil communal ayant décliné l'offre formulée par la Ville de Neuchâtel qui réclamait un montant exagéré.
- La Maison de la santé : Le Président informe que les travaux vont bon train. Il profite de la tribune qui lui est offerte pour tordre le cou à une rumeur : « Les mandats adjugés par le promoteur M. Philippe Dumas ont bien été attribués à des entreprises nendettes. »
- Le dépôt des travaux publics : La Commune doit absolument se doter d'un nouveau dépôt pour son Service des travaux publics. Les premières estimations en termes de coût dépassent cependant les budgets initialement prévus. Le projet doit donc être revu. D'abord prévu sur le même site, le déménagement du Service sécurité et du commandement du feu se fera peut-être attendre davantage.
- La succession de feu Mme Madeleine Arthaud : la villa de Coppet a été vendue, il reste à payer au Canton de Vaud l'impôt découlant de la vente de l'objet. Concernant les biens hérités suite à cette succession, la Commune reste propriétaire pour 1/2 avec le Canton du Valais d'un appartement et d'un studio sis dans l'immeuble « Les Ecluses » à Haute-Nendaz.

Le Président répond ensuite aux questions posées par l'assistance. Elles avaient pour thèmes :

- L'homologation du plan de zones : L'Assemblée primaire l'a en effet approuvé voilà déjà trois ans et pourtant il n'est toujours pas entré en force. Il se trouve toujours sur les bureaux du Canton. Francis Dumas relève que Nendaz ne pâtit pour l'heure pas trop de cette situation car elle ne génère pratiquement aucun blocage.
- Le projet de place de jeux à Aproz : Suite à une démarche participative, un projet a été devisé à 300'000 francs. Cette somme dépasse largement la somme budgétaire de 100'00 francs qui était allouée à cet effet. Francis Dumas assure qu'il y aura bel et bien une place de jeux à Aproz mais que le concept en vue de sa réalisation est encore à revoir.
- Les effets de la taxe au sac : Un premier montant de plus de 300'000 francs a déjà été rétrocédé sur la vente des sacs taxés. Le Président informe que la population joue bien le jeu, moins de tonnages sont acheminés à l'UTO mais cela ne veut pas pour autant dire que plus de déchets sont jetés dans la nature. Le Président confirme qu'il est important de maintenir la gratuité pour la pose d'encombrants à la déchetterie, ce mode de faire incite le citoyen à faire le déplacement aux « Eterpas » plutôt que de tout jeter dans un talus.

La parole n'est plus demandée, le Président Francis Dumas souhaite un bel été à chacun et lève la séance, il est 20 h 45.

Le Président :
F. Dumas

Le Secrétaire :
Ph. Charbonnet

Ecoforêt doit faire valider ses nouveaux statuts

L'Assemblée primaire se prononcera le 18 décembre prochain sur les nouveaux statuts d'Ecoforêt.

Sur demande du Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage, le comité de gestion d'Ecoforêt a rédigé de nouveaux statuts, qui devraient remplacer la convention forestière signée par les Communes et Bourgeoisies de Nendaz et Isérables en 1992.

Ces nouveaux statuts ont déjà été validés par la commission intercommunale le 10 octobre 2018 et par le Conseil communal de Nendaz le 25 octobre 2018.

Pour vous permettre d'en prendre connaissance avant les séances des

Assemblées primaire et communale, retrouvez-les dans leur intégralité ci-après.

S'ils sont approuvés par le législatif communal, le Conseil d'Etat devra ensuite les homologuer avant leur entrée en vigueur. ■

Statuts Ecoforêt, triage forestier Nendaz-Isérables

A) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 Nom, forme juridique et siège, for juridique

¹ Sous l'appellation « Ecoforêt », il est constitué une association de droit public au sens de l'article 116 et suivants de la loi sur les communes du 5 février 2004 (RS 175.1).

² L'association est une personne morale dotée de la personnalité juridique.



³ Le siège de l'association se trouve à Nendaz, au centre forestier de la Pèroua.

⁴ Le for juridique est celui du for ordinaire, soit Nendaz.

Art. 2 Buts

¹ L'association a pour but la réalisation des tâches définies par la loi valaisanne sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 (RS 921.1), en particulier l'article 7.

² Pour atteindre son but, Ecoforêt est organisé en entreprise et réalise sur mandat, la surveillance, la gestion et l'exploitation du patrimoine forestier de ses membres, la promotion du bois indigène ainsi que toute autre activité en rapport avec l'exploitation et la transformation du bois.

³ Ecoforêt peut, en plus des mandats confiés par ses membres, accepter et exécuter d'autres mandats confiés par des tiers, qu'il s'agisse de collectivités publiques ou de clients privés.

⁴ Sur le périmètre communal des membres de l'association, ainsi que sur la commune de Veysonnaz, le garde forestier de Triage nommé par l'association assume les tâches légales forestières au niveau communal et régional selon la législation forestière cantonale. Sa nomination est soumise à l'approbation du service cantonal en charge des forêts.

Art. 3 Désignation des personnes

¹ Dans les présents statuts, le masculin utilisé pour la désignation de personne, titre ou fonction s'applique indifféremment au genre féminin et masculin.

B) DOMAINES D'ACTIVITÉ

Art. 4 Soins aux forêts, protection contre les dangers naturels, paysage

¹ L'association est responsable, selon la loi forestière cantonale, de tous les travaux nécessaires en rapport avec le soin, la gestion et l'entretien des forêts. Elle entretient la forêt des membres de l'association selon besoin, durablement et selon les principes de sylviculture proche de la nature.

² L'association veille, en fonction des ressources disponibles, à ce que les forêts gérées remplissent leur fonction de protection de manière durable et ininterrompue. Selon ses possibilités, elle s'engage dans la protection contre les dangers naturels et la préservation de la diversité paysagère. L'association est également active dans la construction et l'entretien d'ouvrages forestiers, dans la réparation des dégâts en forêt lors des catastrophes naturelles et dans les mesures visant à préserver et promouvoir la biodiversité en forêt.

³ Les membres de l'association seront informés du programme annuel d'exploitation et des mesures sylvicoles planifiées.

⁴ Les contributions de tiers pour les soins et l'exploitation des forêts reviennent à l'association.

⁵ Chaque membre de l'association peut solliciter individuellement des subventions publiques dans le cadre de projets spécifiques qui ne sont pas directement liés à une prestation de l'association, notamment dans le domaine de la biodiversité en forêt (ex. réserves forestières, pâturages boisés, etc.).

⁶ La mise à disposition du bois énergie est garantie aux membres de l'association dans le cadre de l'utilisation durable de leurs surfaces forestières. Les livraisons de bois et la vente se font au prix du marché.

Art. 5 Activités annexes (services et produits en bois)

¹ L'association peut proposer des services forestiers pour tiers (conseil, soins aux forêts, exploitation, soins aux biotopes et paysage, transport de bois, préparation de bois de feu, construction de routes forestières, génie forestier, construction et entretien de sentiers pédestres, etc.), gérer une unité d'exploitation pour le bois énergie (bûches et plaquettes) et proposer des produits en bois.

² L'association exécute des travaux au tarif de régie reconnu pour les membres de l'association lors d'un mandat concret avec un financement réglé.

³ Les activités annexes doivent générer un bénéfice.

Art. 6 Tâches légales

¹ L'association est chargée, sur le territoire de ses membres et par le biais du garde forestier de Triage engagé par elle-même, de veiller à l'accomplissement des tâches légales cantonales et communales fixées par la législation cantonale.

² Le canton verse une contribution à l'association pour ces tâches légales cantonales par le biais d'un contrat de prestations. Les municipalités qui se trouvent sur le territoire de l'association doivent également verser une participation légale pour rémunérer les services du garde forestier de Triage. Les bases de cette participation figurent dans la loi forestière.

³ L'assemblée des délégués vérifie périodiquement le montant de l'indemnité des municipalités et l'adapte en fonction des besoins.

Art. 7 Personnel et équipement

¹ L'association est responsable du personnel, de l'acquisition et de l'entretien des bâtiments d'exploitation, véhicules, machines et outils ainsi que des mandats confiés à des tiers ou à des entreprises sous-traitantes. L'ensemble des

infrastructures, des machines et de l'outillage est propriété de l'association.

² L'association est l'employeur du garde forestier de Triage et des autres membres du personnel.

³ Les contrats de travail sont faits en vertu du droit privé. Les conditions d'embauche sont réglées par des contrats de travail et par le règlement du personnel. La convention collective de travail de l'économie forestière valaisanne doit être appliquée.

C) MEMBRES

Art. 8 Membres de l'association

¹ Les membres de l'association sont les bourgeoisies et les communes de Nendaz et Isérables. Les parts des membres sont définies comme suit, sur la base des hectares de forêts productives :

Bourgeoisie et commune de Nendaz 1453 ha soit 75%

Bourgeoisie et commune d'Isérables 620 ha soit 25%

² D'autres bourgeoisies et communes peuvent devenir membres de l'association. Les conditions d'admission sont fixées par l'assemblée des délégués. Les dispositions de l'article 32 sont applicables.

D) ORGANISATION

Art. 9 Organes

¹ Les organes de l'association sont :

1. L'assemblée des délégués
2. Le comité de direction
3. L'organe de révision

D1. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Art. 10 Votation et période du mandat

¹ Les Bourgeoisies et/ou Conseils communaux nomment au début de la période législative leurs délégués. La période du mandat correspond à la période législative. La réélection est possible.

² Pour une raison importante, les délégués peuvent être remplacés à tout moment par le Conseil qui les a nommés.

Art. 11 Composition

¹ L'assemblée des délégués est l'organe suprême de l'association. Chaque membre de l'association a au moins un délégué. Pour une surface de plus de 350 ha de forêt, le membre a droit à un délégué supplémentaire pour chaque tranche entamée de 350 ha.

² Au moins un représentant de chaque membre de l'association doit être un bourgeois-résidant et/ou membre d'un Conseil communal.

³ Au vu de l'al. 1, l'assemblée des délégués se compose de 7 membres, soit 5 représentants de la Bourgeoisie et Municipalité de Nendaz et 2 représentants de la Bourgeoisie et Municipalité d'Isérables. Elle s'organise elle-même avec un président, un vice-président et cinq membres. Le président et le vice-président doivent appartenir à des Bourgeoisies différentes. Le secrétaire sera choisi en dehors des délégués et fera partie du personnel administratif de l'association. Le garde forestier de Triage et son adjoint font également partie de l'assemblée des délégués avec voix consultative.

⁴ A la demande de l'assemblée, le représentant du service cantonal en charge des forêts ainsi que d'autres personnes peuvent participer avec voix consultative, aux réunions de l'assemblée des délégués.

Art. 12 Convocation

¹ Les délégués de l'assemblée se réunissent au moins deux fois par an, au plus tard à la fin du mois de mai pour approuver les comptes annuels et durant l'automne pour l'approbation des budgets de l'année à venir. D'autres assemblées supplémentaires sont convoquées sur demande du comité de direction ou sur demande écrite de l'une des Bourgeoisie ou commune.

² Le comité de direction convoque par écrit les délégués et membres de l'association 10 jours à l'avance en indiquant le lieu, l'heure et l'ordre du jour.

³ Les documents correspondants à l'ordre du jour sont envoyés aux délégués et aux membres de l'association avec l'invitation. Les points qui ne figurent pas à l'ordre du jour ne peuvent pas être votés ou adaptés, à moins que tous les délégués soient présents et acceptent les modifications apportées à l'ordre du jour.

Art. 13 Conseil et décisions

¹ L'assemblée des délégués est présidée par le président et en son absence, par le vice-président du comité de direction.

² Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents. Les deux tiers au moins doivent être présents pour que l'assemblée des délégués puisse valablement délibérer. Le président vote également et départage en cas d'égalité.

Art. 14 Procès-verbal

¹ Lors de l'assemblée des délégués, un procès-verbal est rédigé par le secrétaire et envoyé aux délégués et aux membres du comité de direction dans un délai d'un mois et doit être approuvé à la prochaine assemblée des délégués.

Art. 15 Compétences

¹ L'assemblée des délégués est compétente pour :

- a) l'élection des membres du comité de direction,
- b) l'élection du président, qui est en même temps président du comité de direction, et du vice-président,
- c) l'élection du secrétaire,
- d) l'élection de l'organe de révision,
- e) l'adoption du budget et des comptes,
- f) l'approbation des projets de l'association,
- g) la demande de prêts financiers, cautionnements et autres garanties financières,
- h) l'engagement du garde forestier de Triage, du personnel administratif et du personnel permanent d'exploitation,
- i) l'acquisition et la vente de biens immobiliers,
- j) définir la rémunération des organes de l'association,
- k) l'acceptation d'autres objets soumis par le comité de direction,
- l) l'admission et l'exclusion des membres de l'association,
- m) la décision sur la modification des statuts,
- n) la dissolution de l'association, sous réserve de l'accord des membres de l'association.

D2. COMITÉ DE DIRECTION

Art. 16 Composition

¹ La gestion stratégique de l'association est la tâche du comité de direction. Il se compose du président, du vice-président et d'un membre issu de l'assemblée des délégués.

² Le secrétaire de l'assemblée des délégués et le garde forestier de Triage font également partie du comité avec une voix consultative.

³ A la demande du comité de direction, le représentant du service cantonal en charge des forêts ainsi que d'autres personnes peuvent participer avec voix consultative, aux réunions du comité.

Art. 17 Convocation

¹ Le comité de direction est convoqué, si nécessaire, par le président, le vice-président ou sur la demande du gestionnaire de triage.

² L'invitation est envoyée aux personnes concernées au moins 10 jours à l'avance, en indiquant l'ordre du jour.

³ Le nombre et la date des séances du comité de direction dépendent du volume de travail. Cependant, il se réunit régulièrement pour assurer la bonne marche des affaires en cours.

⁴ Un procès-verbal des séances du comité de direction est envoyé dans un délai d'un mois aux membres.

Art. 18 Décisions

¹ Le comité de direction décide à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, le vote du président est prépondérant.

² Les décisions par correspondance sont admises dans des cas exceptionnels. Elles sont à communiquer lors de la prochaine assemblée du comité de direction et doivent figurer dans le protocole.

Art. 19 Responsabilité

¹ Le comité de direction est compétent pour :

- a) la convocation de l'assemblée des délégués,
- b) la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution des décisions,
- c) la préparation du plan financier, budget et comptes pour l'assemblée des délégués,
- d) la décision sur les dépenses uniques, hors budget, jusqu'à Fr. 50'000.- et les dépenses annuelles récurrentes jusqu'à Fr. 20'000.-,
- e) l'adoption des différents processus internes de l'organisation d'entreprise,
- f) le contrôle des activités de l'association et du garde forestier de Triage,
- g) l'examen et l'approbation du programme annuel d'exploitation,
- h) l'approbation de modifications importantes du programme d'exploitation au cours de l'année,
- i) l'examen et l'approbation des tarifs de facturation des travaux pour les membres de l'association et les tiers.

Art. 20 Représentation et signatures

¹ Le comité de direction représente l'association vers l'extérieur et est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas réglées par les lois ou les présents statuts.

² L'association s'engage avec la signature collective d'une part du président ou du vice-président et d'autre part avec le garde forestier de Triage ou le secrétaire du comité de direction.

D3. ORGANE DE RÉVISION

Art. 21 Composition

- ¹ L'assemblée des délégués élit, sur la proposition du comité de direction, un organe de révision approuvé pour la durée de la période législative. Le mandat peut être révoqué par l'assemblée des délégués.
- ² L'organe de révision doit remplir les conditions conformes à la loi fédérale sur la surveillance de la révision du 16 décembre 2005. (RS 221.302)

Art. 22 Compétence

- ¹ L'organe de révision contrôle chaque année l'exactitude des comptes et du bilan. Pour fin avril, il rédige un rapport à l'intention de l'assemblée des délégués qui fait mention des contrôles effectués, des conclusions relatives à l'évolution de l'endettement et de l'équilibre financier de l'association.

D4. DIRECTION

Art. 23 Composition

- ¹ La gestion opérationnelle de l'association est confiée au garde forestier de Triage.
- ² Le cahier des tâches du gestionnaire sera validé par le comité de direction.
- ³ Les tâches légales du garde forestier de Triage au niveau local et régional (tâches des triages) et les principes de la coopération avec le service forestier cantonal sont déterminés par le règlement cantonal applicable en la matière.

Art. 24 Incompatibilité

- ¹ Le garde forestier de Triage devra respecter les conditions de la loi sur les incompatibilités du 11 février 1998 (RS 160.5)

E) FINANCES

Art. 25 Comptabilité

- ¹ L'association effectue la comptabilité selon les principes légaux en vigueur.
- ² L'exercice correspond à une année civile.

Art. 26 Compte de pertes et profits, bilan

- ¹ L'association est gérée de façon à ce qu'elle soit autonome.
- ² Le bénéfice éventuel de l'exercice est capitalisé ou redistribué aux membres. Cette décision est prise par l'assemblée des délégués après analyse des comptes.
- ³ Une éventuelle perte annuelle sera couverte par les fonds propres de l'association, à défaut par une participation des membres et selon la clef de répartition.

Art. 27 Investissements

- ¹ L'acquisition et l'entretien des bâtiments, des véhicules, des machines et des outils sont effectués normalement d'après le budget approuvé et sont généralement financés par les ressources de l'association (fonds propres).
- ² Tous les investissements doivent se conformer à un plan financier.

F) RESPONSABILITÉ, CONTRÔLE DE L'ETAT ET LITIGES

Art. 28 Responsabilité et contrôle

- ¹ L'association est responsable de toutes les obligations découlant de ses activités.
- ² La responsabilité est réglée par les dispositions légales.
- ³ L'association est responsable des soins et de l'entretien des forêts, qui sont mises à disposition par les membres de l'association, selon art. 4 al.1.

Art. 29 Contrôle de l'Etat

- ¹ Au point de vue administratif, l'association est placée sous le contrôle de l'Etat en vertu des dispositions de la loi sur les communes. Au point de vue technique, le contrôle est réglé par les lois et ordonnances forestières.

Art. 30 Litiges

- ¹ En cas de divergences ou de litiges portant sur des questions de droit public, la voie administrative ordinaire sera suivie.

G) DISPOSITIONS FINALES

Art. 31 Révision des statuts

- ¹ Une révision totale ou partielle des présents statuts est recevable à la demande d'un membre.

Art. 32 Adhésions, démissions

- ¹ Une collectivité publique municipale ou bourgeoise peut demander son adhésion à l'association Ecoforêt. Celle-ci doit être approuvée à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

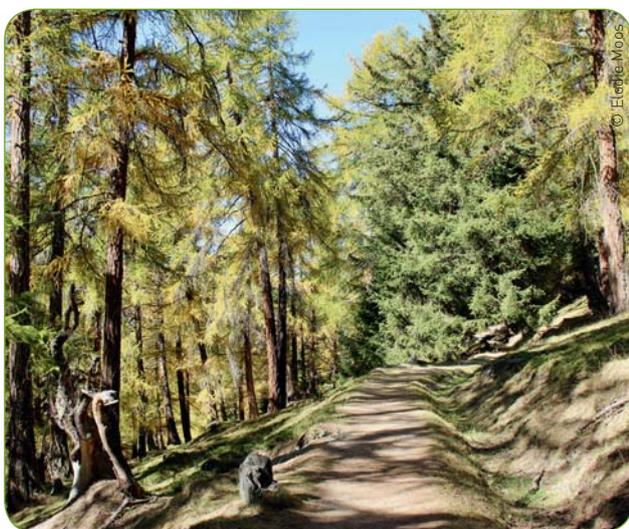
- ² La participation du nouveau membre sera déterminée en fonction de l'importance de son domaine forestier.
- ³ Une indemnité d'entrée sera fixée en fonction de la valeur commerciale actualisée de l'association. Cette indemnité sera répartie entre les anciens membres de l'association en fonction de la clef de répartition.
- ⁴ En cas de démission d'un membre, les dispositions de l'alinéa précédent s'appliquent par analogie.

Art. 33 Dissolution de l'association

- ¹ L'assemblée des délégués peut décider de la dissolution de l'association. Elle nomme alors des liquidateurs.
- ² La décision est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.
- ³ Les liquidateurs procèdent à la réalisation des actifs et autres créances de l'association et au règlement des dettes. La dissolution est publiée au bulletin officiel et les créanciers sont invités à faire valoir leurs prétentions dans les délais légaux.
- ⁴ Après règlement des dettes, réalisation des actifs et encaissement des créances, les liquidateurs procèdent à la distribution du solde auprès des membres, en respectant la clef de répartition.

Art. 34 Entrée en vigueur

Ces statuts entrent en vigueur avec l'approbation des Assemblées primaires et bourgeoises ainsi que par décision du Conseil d'Etat. Ils remplacent la « Convention forestière entre les Communes et Bourgeoisies de Nendaz et Isérables » du 15 janvier 1992.



des changements au Conseil

Le libéral-radical Nicolas Stauffer a été nommé conseiller communal, en remplacement à Antoine Baechler. Suite à cette assermentation, une nouvelle répartition des commissions a été décidée.



Pour rappel, Antoine Baechler, qui siégeait depuis le 1^{er} janvier 2017 avait été contraint à la démission pour cause d'incompatibilité tenant à la parenté.

La place restée vacante au Conseil communal revenait au premier des viennent-ensuite de la liste libéral-radical lors des dernières élections, en l'occurrence à Nicolas Stauffer. Ce dernier a accepté cette fonction et a participé à sa première séance de l'Exécutif de Nendaz à la fin juillet. Il n'est cependant de loin pas novice

en politique, puisqu'il a, par le passé, assumé, tour à tour, les responsabilités de conseiller général au Val-de-Travers et à Couvet puis celui de député au Grand Conseil du canton de Neuchâtel.

Composition des commissions communales

Suite à cette nouvelle nomination, une nouvelle organisation des commissions a été adoptée par le Conseil Communal. Elles se composent désormais comme suit :

Administration et développement durable



PRÉSIDENT Fragnière Frédéric
MEMBRES Bornet Jean-Charles
Fournier Michel
Jordan Alexandre
Pernet Matthieu
SECRÉTAIRE Charbonnet Philippe

Affaires sociales et jeunesse



PRÉSIDENT Fournier Michel
MEMBRES Bornet Jean-Charles
Clerc Gilles
Devènes Karine
Musaro Valérie
SECRÉTAIRE Fournier Freddy

Agriculture



PRÉSIDENT Bornet Jean-Charles
MEMBRES Bornet Joël
Devènes Jean-Noël
Fournier Laurent
Fournier Nicolas
SECRÉTAIRE Fournier David

Aménagement du territoire et énergie



PRÉSIDENT Dumas Francis
MEMBRES Bornet Hervé
Délèze Julien
Follonier Bernard
Revaz David
SECRÉTAIRE Balet Yves

Bourgeoisie et forêts



PRÉSIDENT Theytaz Pierre
MEMBRES Délèze Damien
Délèze Joël
Glassey Marc
Glassey Marie-José
SECRÉTAIRE Bourban Frédéric

Cadastre



PRÉSIDENT Stauffer Nicolas
MEMBRES Bornet Myriam
Eissengarthen Christian
SECRÉTAIRE Devènes Bernard

Construction



PRÉSIDENTE Bressoud Solange
MEMBRES Charbonnet Eric
Délèze Eddy
Favre Yoann
Lathion Jean-Bernard
SECRÉTAIRE Balet Yves

Economie et tourisme



PRÉSIDENT Fragnière Frédéric
MEMBRES Conti Delaloye Patricia
Fournier Fabrice
Fournier Gaëtan
Michelet Arnaud
SECRÉTAIRE Constantin Baptiste

Finances



PRÉSIDENTE Fournier Brigitte
MEMBRES Crettenand Patrick
Fournier Louis
Praz Grégoire
Stauffer Nicolas
SECRÉTAIRE Charbonnet Philippe

Commission scolaire



PRÉSIDENT Crettenand Olivier
MEMBRES Darioly Stéphane
Devènes Karine
Mariéthoz-Baeriswyl Erica
Schorderet Ursula
SECRÉTAIRE Constantin Marie-Cathy

Sécurité



PRÉSIDENT Theytaz Pierre
MEMBRES Briguet Gilles
Délèze Julien
Fournier Emmanuel
Lathion Sébastien
SECRÉTAIRE Fournier Pascal

Sport, animation et culture



PRÉSIDENTE Conti Delaloye Patricia
MEMBRES Bornet Raphaël
Délèze Samuel
Girolamo Barbara
Fournier Fabrice
Mariéthoz Caroline
Michellod José
SECRÉTAIRE Fournier Fabienne
et Fournier Michèle

Travaux publics, réseaux et équipements



PRÉSIDENTE Délèze Séverine
MEMBRES Baechler Antoine
Délèze José
Délèze Romain
Martignoni Didier
Delaloye Damien
SECRÉTAIRE Ménétrety Olivier

Nicolas Stauffer, le nouveau conseiller communal PLR

En politique

Représente le Parti libéral-radical (PLR)
Conseiller communal de Nendaz depuis juillet 2018
Président de la commission communale « Cadastre »
Membre de la commission communale « Finances »
Député au Grand Conseil neuchâtelois (2008 à 2013)
Député suppléant au Grand Conseil neuchâtelois (2005 à 2007)
Conseiller général à Val-de-Travers (2008 à 2015)
Conseiller général à Couvet (2000 à 2008)

En privé

Né en 1981, célibataire
Responsable logistique
Domicilié à Haute-Nendaz

Contact

Mobile : 079 463 09 04
Email : nicolas.stauffer@nendaz.org



© Droits réservés

nouveau règlement sur la taxe de séjour : information aux loueurs nendards

En tant que propriétaire domicilié sur la commune de Nendaz, voici quelques informations importantes à connaître si vous louez un objet dans votre résidence principale ou secondaire à des hôtes non-domiciliés.

- Le montant de la taxe à la nuitée est fixé à 3.50 francs par nuit pour un adulte et à 1.75 franc pour les enfants de 6 à 16 ans. Jusqu'à 6 ans, les enfants sont exonérés de la taxe de séjour.
- Lors de locations, vous avez l'obligation d'encaisser la taxe de séjour à vos locataires et de la reverser à la Commune de Nendaz (art. 5 al. 3 de notre règlement).
- En cas de location à long terme à des personnes non-domiciliées

(location à la saison par exemple), la taxe de séjour peut être perçue sous forme de forfait annuel nominatif et non-transmissible de 175 francs par adulte et 87.50 francs par enfant entre 6 et 16 ans (art. 5 al. 3bis).

Les taxes de séjour encaissées auprès de vos locataires doivent être déclarées et payées, minimum deux fois par année, pour le 10 novembre après la saison d'été et pour le 10 mai après la saison d'hiver.

Les nuitées doivent être transmises par courrier à l'administration communale – *mention Taxe de séjour* – ou par email à tsinfo@nendaz.org.

Un formulaire de décompte des nuitées peut être demandé à cette même adresse ou auprès de l'administration communale.

La Commune de Nendaz vous remercie de votre contribution au développement de notre offre touristique. ■

agriculture: mise à jour des règlements

par la commission Agriculture

Le Conseil communal a validé, ces derniers mois, sur proposition de la commission Agriculture, divers nouveaux règlements et en a révisé plusieurs autres.

La Commune de Nendaz apporte un soutien régulier à nos agriculteurs. Dans le but de formaliser et clarifier ces aides, plusieurs règlements ont été mis à jour alors que d'autres ont été créés. En voici la liste :

- Aide financière pour le maintien de la production d'abricots à Nendaz (révision)
- Aide financière pour l'achat de machines agricoles neuves ou d'occasion (révision)
- Aide financière à la sauvegarde de la production de framboises à Nendaz (révision)
- Règlement d'application relatif à la contribution pour l'estivage (nouveau)

- Règlement d'application relatif à la contribution pour la garde du bétail et le traitement des fumières (nouveau)
- Règlement d'application relatif à la contribution pour le lait et la viande commercialisés (nouveau)
- Règlement d'application relatif à l'octroi de subventions accordées aux consortages des bisses et d'irrigation (nouveau).

Vous avez loisir de les consulter sur le site communal :
www.nendaz.org/reglements-agriculture

Le préposé communal aux affaires agricoles, David Fournier, est à votre

disposition pour tous renseignements complémentaires soit par téléphone au 027 289 56 64 soit par courriel à david.fournier@nendaz.org. ■

Séance d'information pour les consortages

La commission agriculture aura une séance d'information / discussion avec les responsables des consortages de bisses et d'irrigation afin de discuter du nouveau règlement qui entrera en vigueur au 01.01.2019. Elle les convie à la salle bourgeoise le lundi 7 janvier 2019 à 20h.





la Maison de la santé ouvre ses portes

Le centre médical de Nendaz a accueilli ses premiers patients le 3 décembre. Une partie du centre médico-social ainsi que des indépendants dans le domaine de la santé s'installeront à l'étage courant 2019.

L'Assemblée primaire a accepté en juin 2017 un crédit d'engagement de 6.3 millions de francs pour la réalisation d'une maison de la santé à la route des Ecluses à Haute-Nendaz. Aujourd'hui, ce projet voit le jour dans le respect des délais et budgets impartis.

Le centre médical de Nendaz

Trois médecins s'unissent pour créer une nouvelle structure de premier recours: le Dr Jean-Olivier Praz et le Dr Laurent Praz qui y ont déménagé alors que la Dr^e Stéphanie Darioly-Bornet s'y est également installée.

L'objectif à moyen terme vise à y regrouper toutes les forces médicales

pour améliorer la qualité de prise en charge des patients. Ce cabinet pourra, en fonction des besoins de la population, accueillir jusqu'à cinq médecins.

La Commune de Nendaz, propriétaire des locaux, les leur loue au prix moyen du marché. Le loyer fixé permet de couvrir les charges; l'exploitation de cette structure se fera donc sans utilisation de l'argent public. Les équipements médicaux et fournitures ont également été financés par les médecins.

Le CMS et des indépendants à l'étage

Une partie du centre médico-social (CMS) quittera ses locaux de Basse-

Nendaz pour la Maison de la santé début 2019, soit le service aide et soins à domicile et la consultation parents-enfants. Les bureaux ainsi libérés seront alors investis par le service d'assistance sociale, jusqu'ici sis au Foyer Ma Vallée.

Le maintien à domicile est aujourd'hui privilégié ce qui a impliqué ces dernières années une augmentation conséquente des activités du CMS. «Ce déménagement nous permet d'adapter nos locaux et de créer des synergies avec les autres partenaires de la santé», se réjouit Freddy Fournier, chef de centre.

A l'étage, plusieurs salles seront également louées à des indépendants actifs dans le milieu médical et paramédical.

Les avantages d'une maison de la santé

La Commune a réalisé cet investissement car il répond à une problématique importante à laquelle Nendaz aurait été confronté dans un avenir proche: la pénurie de généralistes et ce, tout particulièrement, dans les régions périphériques. Ce projet, rondement mené par la Commune de Nendaz en collaboration avec les médecins, a été réalisé en à peine deux ans et demi entre les réflexions initiales et l'ouverture de la nouvelle structure.



De gauche à droite: le président du Conseil communal Francis Dumas, Dr Jean-Olivier Praz, Dr^e Stéphanie Darioly-Bornet, Dr Laurent Praz et le conseiller communal Frédéric Fragnière. © Jean-Pierre Guillermin

La Maison de la santé permet aujourd'hui de garantir une offre médicale de qualité et de proximité et représentera, à l'avenir, un argument de poids pour attirer la relève. Une telle structure offre en effet aux médecins un environnement de travail approprié et des synergies intéressantes. Un taux d'occupation à temps partiel peut être envisagé pour concilier au mieux vie professionnelle et vie privée, un élément auquel sont sensibles les jeunes diplômés. Enfin, certains équipements, et donc leur coût, peuvent être partagés.

La Maison de la santé est aussi un vrai plus pour les citoyens comme pour les hôtes de passage. Par contrat, les médecins s'engagent :

- à ouvrir le centre médical toute l'année du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- à assurer une permanence médicale de premier recours (sur appel) durant la haute saison (de Noël à Pâques) de 8 h à 18 h 30 les jours ouvrables et de 10 h à 17 h les week-ends et jours fériés.

En cas d'absence de leur praticien attitré, les patients peuvent être dirigés, avec leur accord, vers un confrère. Ils ne se retrouvent donc plus devant une porte close.

De manière plus générale, la Maison de la santé représente un premier pas vers une nouvelle dynamique de collaboration entre les principaux acteurs de la santé présents à Nendaz. Elle est aussi la garantie de pérenniser les emplois à forte valeur ajoutée dans ce secteur.

Informations pratiques

D^r Jean-Olivier Praz, D^r Laurent Praz, D^{re} Stéphanie Darioly-Bornet

Téléphone 027 288 70 88

Adresse Route des Ecluses 32, 1997 Haute-Nendaz

Horaires

Toute l'année : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

De Noël à Pâques : permanence médicale de premier recours (sur appel) de 8 h à 18 h 30 les jours ouvrables et de 10 h à 17 h les week-ends et jours fériés

Citations

D^r Jean-Olivier Praz : « Je souhaite voir s'installer à Nendaz de jeunes médecins bien formés, pour me soigner et vous soigner pendant les 20 à 30 prochaines années. La Maison de la santé, magnifique outil de travail y pourvoira, j'en suis persuadé. »

D^{re} Stéphanie Darioly-Bornet : « Ce projet a permis de concrétiser mon désir de venir travailler dans ma commune après ma formation. Il facilitera des collaborations primordiales pour offrir des soins de qualité. »

D^r Laurent Praz : « La maison de la santé est le résultat d'une politique visionnaire et courageuse qui doit permettre de pérenniser l'offre de soins sur la commune en proposant une structure attractive et adaptée aux contraintes actuelles. Cela motivera, sans nul doute, des professionnels de la région à nous rejoindre et nous remplacer dans le futur. »

Francis Dumas : « Je suis particulièrement fier du travail qui a été accompli pour pouvoir disposer de cette Maison de la santé. Le prix ainsi que les délais ont été parfaitement respectés grâce à l'excellent travail fourni par les responsables du chantier et les entreprises, toutes de la région. Nous prouvons ainsi, avec ce bel outil important pour nous citoyennes et citoyens mais aussi pour nos hôtes, que Nendaz est tourné vers l'avenir. »

Frédéric Fragnière : « Ce projet vise à offrir à long terme aux habitants et aux hôtes de notre région la garantie d'avoir accès à des soins de qualité à proximité. Cet investissement doit permettre de répondre aux défis futurs : pénurie de médecins, vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques ou encore développement des prestations médicales et de soins à domicile. »

Nendaz Sport change de président

Charly Venetz quitte la tête de Nendaz Sport. Lui succèdent comme co-présidents Thomas Claessens et Sébastien Verstrepén.

« C'est avec mon départ un changement qui se prépare et certainement une chance qui s'offre à tous. Chance pour moi, après 7 ans de présidence de passer sereinement la main, chance pour Nendaz Sport de profiter

de nouvelles visions et d'imaginer de nouveaux challenges. » C'est en ces termes que Charly Venetz a tiré sa révérence, très confiant en l'avenir de Nendaz Sport pour lequel il s'est tant engagé.

Un même profil

Le comité de Nendaz Sport a élu Thomas Claessens et Sébastien Verstrepén. Ils assurent désormais la co-présidence. Ils ont de nombreux points communs : leur origine belge, leur

métier de professeur de sport, leur âge (à deux années près).

Leur collaboration s'annonce donc sous les meilleurs auspices : « Etre deux, c'est deux fois plus d'idées ! Et nous partageons la même manière de voir les choses. »

Déjà investis pour Nendaz Sport

Thomas Claessens s'est impliqué pour Nendaz Sport depuis sa création et y a dispensé de nombreux cours

durant toutes ces années (gym enfantine, vélo, natation, tennis, etc.)

Sébastien Verstrepen a également œuvré comme moniteur durant quelques années avant d'intégrer le comité pour assurer la liaison avec le cycle d'orientation où il enseigne.

Ils se définissent donc tous deux comme des personnes pragmatiques, proches du terrain et au fait des besoins des intervenants comme des participants.

A leurs yeux, nul besoin de révolutionner Nendaz Sport dont les projets et les activités représentent une vraie plus-value pour les habitants de la commune. S'il y avait une amélioration à y apporter ? Savoir attirer l'intérêt des jeunes et, de manière plus générale, des hommes qui sont bien minoritaires dans la plupart des leçons proposées !



Charly Venetz a occupé la tête de Nendaz Sport durant 7 ans. Il laisse sa place pour s'envoler vers de nouveaux projets. © Nendaz Sport



Thomas Claessens et Sébastien Verstrepen, les deux nouveaux co-présidents de Nendaz Sport. © Sonia Déléze

à chacun son cours Nendaz Sport

Un programme riche et varié vous attend pour le deuxième trimestre 2018 / 2019. Plus de 48 cours sont proposés chaque semaine, avec des sports très populaires et d'autres moins connus !



Nendaz Sport propose des cours pour les enfants comme pour les adultes.

© Nendaz Sport



Côté enfants, deux nouveautés également :

- La danse happi, soit de la danse bien-être sur divers rythmes
- Happi 5 sens parents-enfants, soit des massages, des jeux et de la détente corporelle pour enfants non scolarisés de 2 à 5 ans
- La danse folklorique organisée par la Chanson de la Montagne

21 cours enfants et 27 cours adultes auront lieu toutes les semaines entre le 10 décembre 2018 et le 15 mars 2019 ! Ouverts à tous, ils permettent de découvrir de nouvelles activités et d'échanger avec d'autres sportifs.

Cette année, les hits de l'hiver font leur retour : le curling, pour les petits comme pour les plus grands, le patin

sur glace pour les enfants, novices et plus avancés, ainsi que le football en salle.

Les adultes auront l'opportunité d'expérimenter de nouvelles disciplines comme le patinage artistique (cours ludique, débutants bienvenus), la danse happi flow (danse bien-être avec méditation) et la danse contemporaine.

Sans oublier tous les cours qui reviennent régulièrement au programme de Nendaz Sport.

Retrouvez-les tous sur www.nendaz.org/nendazsport.

Les monitrices et moniteurs de Nendaz Sport se réjouissent d'ores et déjà de partager de beaux moments de découverte et de convivialité avec vous.

o byô local

Une enseigne pas tout à fait comme les autres va faire son apparition à Haute-Nendaz début 2019. L'idée de ce magasin en vrac est en effet née d'un des groupes participatifs mis sur pied dans le cadre du projet communal « Mon village a une âme ».

« O byô local », soit traduit du patois « Au beau local », se définit comme « un lieu d'échanges proposant des produits sains, respectueux de la Vie, générant peu de déchets et favorisant les circuits courts. Créateur de liens, il se positionne comme un acteur dans la transition vers une société plus responsable. »

Grâce aux rencontres « Mon village a une âme » lancées à Haute-Nendaz il y a environ une année, sept personnes se sont découvert des intérêts partagés et l'envie de mettre sur pied ensemble un magasin en vrac. Le local a déjà été trouvé : il se situe à Nendaz Station, sous les arcades.

Sur les étals, on trouvera des articles ménagers, cosmétiques et alimentaires qui auront pour point commun d'être conçus le plus localement et naturellement possible, avec une faible empreinte écologique et sans emballage plastique. Les clients arri-

veront donc avec leurs bocaux, bouteilles, sacs en tissus ou cartons, etc. Bien sûr ces types de contenants y seront également vendus.

A but non lucratif

O byô local prendra la forme d'une coopérative à but non lucratif. L'argent de la caisse ne servira qu'à couvrir les frais et charges. Ses fondatrices souhaitent pouvoir y proposer tous ces produits sains à des prix accessibles au plus grand nombre. L'objectif n'est pas de faire concurrence aux commerçants du cru, mais plutôt d'amener chacun à une réflexion sur la manière de consommer. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous n'y trouverez pas de viandes, de pains ou encore de fromages.

Envie de participer ?

Si ce projet vous parle, si vous aussi vous trouvez qu'un tel magasin représente un vrai plus pour les habitants de Nendaz, si vous souhaitez vous

engager pour un mode de consommation différent, vous pouvez rejoindre ses initiatrices dans cette belle aventure, soit en :

- devenant coopérateur : vous achetez une ou plusieurs parts sociales (50.-/part) de la coopérative, ce qui vous donne une voix à son assemblée générale ;
- devenant « coopér-acteur » : vous donnez de votre temps pour faire vivre le magasin, soit en aidant à la gestion ou soit en étant présent durant les heures d'ouverture ; celui-ci ne fonctionnant, en tout cas au départ, que grâce au bénévolat.

Une séance d'information aura lieu le lundi 10 décembre 2018 à 20h dans les locaux du Nînd'Art à Haute-Nendaz.

Pour tous renseignements ou pour vous inscrire, merci de contacter Virginie par email à l'adresse obyolocal@gmail.com ou au 079 484 80 72.

le Trait d'Union

Dans le cadre des rencontres « Mon village a une âme » proposées par la Commune, un groupe s'est formé avec pour intention de créer un lieu de rencontre pour les habitants de Basse-Nendaz. Leur projet, le « Trait d'Union », prend vie.

Pour s'assurer du bien-fondé de leur idée, deux après-midis « Passe boire un verre » avaient été, auparavant, organisés dans les rues du village, soit la première fois dans le quartier de la Biolette puis sur la place de Borné Chë. Le concept a plu, de nombreux habitants de Basse-Nendaz, de tous âges, ont répondu présent. Certains sont même venus ensuite agrandir le groupe initial qui compte aujourd'hui une quinzaine de participants.

Se trouver un toit, tel était ensuite l'objectif principal. C'est désormais chose faite avec le local de l'ancien Café de l'Union que le groupe loue, pour l'instant, à la journée ou à la soirée en fonction de ses besoins.

Pour tous et avec tous

C'est ainsi qu'est né le « Trait d'Union », un lieu de rencontres et d'échanges destiné à créer le lien entre les habitants du village en proposant des activités variées pour les plus petits comme pour les seniors, pour les familles comme pour les jeunes. Depuis le Cavœuvœu, trois soirées y ont déjà été organisées. Il y règne à chaque fois une belle énergie empreinte de convivialité et de sourires.

Des rôles ont été définis pour le bon fonctionnement de ce projet. Selon un mode participatif, chacun endosse ensuite le rôle qui lui convient le temps qu'il le souhaite et chacun peut apporter ses idées d'activités.



Une rencontre sera proposée tous les premiers vendredis du mois ; d'autres animations viendront s'y ajouter. Tenez-vous informés sur www.nendaz.org/traitdunion.

Prochaine rencontre

15 décembre dès 19h « Eteins ta télé et viens chanter », vin chaud, petits encas, biscuits de Noël.

une escape game à la bibliothèque

Les bibliothécaires de Nendaz ont mis sur pied, le temps d'un week-end du 23 au 25 novembre, une escape game : cadenas, coffre-fort, cachettes surprises, énigmes, tout y était !

Sur la table un petit mot : il indique que les bibliothécaires ont dû partir en urgence. Elles ont oublié dans le coffre-fort un objet qu'il faut absolument récupérer ; une mission à accomplir en moins de 60 minutes. S'engage alors une course contre-la-montre pour trouver des indices et avancer dans cette quête.

On ouvre les tiroirs, on scrute les tableaux, on soulève les canapés, on regarde sous les tasses, on passe au crible fin les étagères, avec plus ou moins de réussite. On analyse tous les éléments du décor et on met peu à peu un sacré fouillis dans la pièce. On se laisse parfois entraîner sur de fausses

pistes volontairement mises devant nos yeux. Mais au final, on a le plaisir de résoudre les énigmes, d'ouvrir les cadenas, et de découvrir le code du coffre-fort avec, à la clé, une petite surprise.

Les bibliothécaires souhaitaient organiser une nouvelle animation avec pour public-cible plutôt les adultes ; celles organisées habituellement touchant majoritairement les enfants. Objectif plus qu'atteint : cette activité, proposée sur treize tranches horaires pour, à chaque fois, un groupe de deux à quatre personnes, a très vite affiché complet. Au vu du succès rencontré, elles n'excluent donc pas de ressor-

tir dans quelques temps cadenas et coffre-fort des tiroirs pour de nouvelles dates.



Est-ce que ce puzzle permettra d'ouvrir le coffre ou est-ce un leurre ?

© Sonia Déléze

des vacances d'automne actives avec Nendaz Sport

Deux camps à la fois sportifs et ludiques ont été organisés durant les vacances d'automne pour les enfants de la commune : l'un pour les plus jeunes à Nendaz, l'autre pour les adolescents en Corse.

Camp des enfants

Du 21 au 24 octobre, Nendaz Sport a accueilli vingt enfants tous les jours de 8 h 30 à 17 h 30 à Haute-Nendaz pour partager et expérimenter toute une série d'activités sportives, telles que de la gymnastique, de l'escalade, du tennis, du patin et du vélo, le tout

entrecoupé de jeux. Ce camp s'est terminé en beauté par un petit tour au Spa des Bisses.

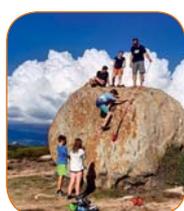
Camps des adolescents

Le 15 octobre, dix-huit jeunes se sont envolés vers la Corse pour six jours d'escalade et de dépaysement, accom-

pagnés d'un guide de montagne et de moniteurs jeunesse et sport spécialisés dans l'alpinisme. Ils ont ainsi eu l'occasion de grimper dans un décor de rêve. Baignades et jeux étaient aussi au programme.



Le camp des enfants a eu lieu par une belle semaine ensoleillée ce qui leur a permis à la fois de tester leur talent artistique avec du land'art, de faire du vélo et d'être parmi les premiers à fouler la patinoire des Ecluses. © Nendaz Sport



Nendaz Sport a proposé aux jeunes de Nendaz et Veysonnaz de s'initier à l'escalade sur l'Île de Beauté. © Nendaz Sport

ces Nendards qui s'illustrent: Roy Shaw

A 11 ans, les deux étagères du salon consacrées à ses trophées débordent gentiment. Roy Shaw les a décrochés dans des courses de karting en Suisse et à travers l'Europe.

Au total, après seulement deux ans de courses, il est déjà à la tête d'une trentaine de coupes. Sa préférée? Loin d'être blasé, ce jeune habitant de Basse-Nendaz dit toutes les aimer autant et éprouver un grand moment de joie à chaque montée sur le podium.

Roy Shaw concourt dans la catégorie Super Mini qui réunit les 8-13 ans. Il a participé au Vega Trofeo et au Championnat suisse, les deux principales compétitions helvétiques qui se jouent en plusieurs courses respectivement sur cinq et six circuits différents en Suisse mais aussi en France et en Italie voisines*.

De très bons résultats

Il a remporté le classement général du Vega Trofeo, un exploit qui lui permet de rêver de nouveaux horizons. Il a ainsi décroché une place dans la délégation suisse pour la IAME International Final en octobre dernier, une des plus grandes compétitions internationales de karting qui a attiré 466 participants en provenance de 45 nations. Là, il s'est classé second de la finale B. «L'année prochaine, je pourrais aussi prendre part au Championnat européen», se réjouit Roy Shaw. Et d'ajouter des étoiles plein les yeux: «Et si mes résultats sont bons, je pourrais même prendre le départ d'une course à Los Angeles.»

Rien d'un jeu

Le karting, à ce niveau-là, n'a rien d'un jeu. L'ambiance, bien loin de celles des circuits que l'on trouve dans les centres de loisirs, y est plutôt de type «Formule1» avec ses contrôles techniques, ses mécaniciens, ses qualifications et ses pole positions. Le kart de Roy Shaw peut atteindre 100 km/h, voire même un petit peu plus: «Mon record est 104 km/h grâce à l'effet d'aspiration. Si on reste vraiment dans le sillage de ses rivaux, l'on arrive en effet à aller un peu plus vite.»

Le karting demande bien des compétences, d'une excellente condition physique à une concentration sans



Roy Shaw, 11 ans, au volant de son kart qui peut atteindre jusqu'à 100 km/h!

© Droits réservés

faillie, en passant par un sang-froid à toute épreuve. «Il faut savoir réévaluer la situation en tout temps et adapter sa stratégie de course», explique le jeune pilote nendard.

Cette pratique n'est pas sans danger; une réalité qui est venue se rappeler à Roy Shaw en plein championnat suisse en juin dernier: «J'ai été poussé hors de ma trajectoire par deux autres concurrents et j'ai fait un tonneau.» Mais cet accident n'a pas freiné son enthousiasme: «J'ai participé le jour même à une nouvelle manche. On a dû me trouver un autre casque, le mien avait pris un trop gros coup.»

Au jeune pilote nendard, le karting a apporté bien plus que la maîtrise de la conduite. Il a appris à gérer le stress sur la ligne de départ et la frustration lorsque des problèmes techniques le stoppent ou lorsque des erreurs techniques le disqualifient. Il a développé sa

capacité à travailler en équipe puisque c'est tout un staff qui œuvre ensemble. La communication aussi est primordiale puisque c'est à lui de donner ses impressions après les tours d'entraînement pour que les mécaniciens effectuent les meilleurs réglages possibles.

Une vraie passion

Roy Shaw se voit dans quelques années en pilote professionnel. Il sait qu'il y a beaucoup d'appelés pour peu d'élus, mais il compte bien s'en donner les moyens. Alors l'important, c'est de gagner? «Non pas seulement, l'important pour moi c'est de participer, s'amuser et tout faire pour gagner. Mais si un jour je n'y prends plus de plaisir, j'arrêtera!»

*Seuls deux circuits suisses répondent aux standards officiels soit Wohlen en Argovie et Lignièrès à Neuchâtel; les compétitions suisses s'exportent donc en partie. ■

les activités de l'animation socioculturelle

Un riche programme d'activités a été proposé ce premier trimestre par l'animatrice socioculturelle de Nendaz Sabrina Babecki. Sa particularité ? Il a été créé en collaboration directe avec les jeunes et les enfants.



Les enfants ont été invités à faire part de leurs idées d'activités. Leurs souhaits ont été pris en compte dans l'élaboration du programme.

© Animation socioculturelle de Nendaz

Ainsi, en septembre dernier, Sabrina Babecki a organisé des rencontres à Aproz, à Fey, à Baar et à Haute-Nendaz. Les enfants dès sept ans étaient invités à partager leurs envies et à réfléchir à des activités qu'il serait possible de mettre en place et auxquelles ils souhaiteraient prendre part.



Partie de balle assise

© Animation socioculturelle de Nendaz

Pour tous les goûts

De là est né un programme pour les mois d'octobre, novembre et décembre. Une fête d'Halloween a notamment été mise sur pied à Baar, avec l'aide de parents du village. Après s'être déguisés et maquillés pour la circonstance, les enfants ont préparé une bonne soupe à la courge avant d'aller de maison en maison à la chasse aux bonbons.

Pêle-mêle, les autres animations retenues ont été : jeux de balles, fête verte de la danse, confection de costumes d'Halloween, bricolage avec de la pâte à modeler, soirée des étoiles, exploration de la nature, sortie grimpe à Saxon, création de mandalas, après-midi foot, bricolage de Noël, stand de pâtisserie en faveur d'une association, soirée danse et cinéma et sortie bob.



Balade dans la nature

© Animation socioculturelle de Nendaz

A venir

La plupart des activités précitées ont déjà eu lieu. Mais ne ratez pas :

- l'atelier bricolage de Noël à Aproz le vendredi 14 décembre de 17h à 19h
- la sortie bob à Baar le mercredi 19 décembre de 14h à 17h

En janvier, de nouvelles rencontres seront fixées pour discuter ensemble du programme à élaborer pour les mois à venir.

Toutes ces activités sont gratuites. Il est demandé de s'inscrire au moins cinq jours à l'avance soit par email à sabrina.babecki@nendaz.org soit par téléphone au 078 648 53 93.

Pour vous tenir informé des rendez-vous à venir, consultez le site communal régulièrement mis à jour : www.nendaz.org/asc. ■



Halloween

© Sonia Déléze

le Nînd'Art vous attend

Le Nînd'Art propose tout au long de l'année des expositions, des conférences et des animations. Voici quelques dates à retenir.

L'exposition « La Nuit romaine et autres suites » de Pierre Gérard Cretaz est à découvrir au Nînd'Art du 7 décembre au 31 janvier. Le visiteur est invité à plonger dans l'univers très riche de l'artiste. Il y découvre une série de quatorze gravures à l'eau-forte sur le thème de « La Nuit Romaine » : elles ont été inspirées à Pierre Gérard Cret-

taz de ses souvenirs du moment auquel il a appris la chute du mur de Berlin alors même qu'il se trouvait dans une galerie d'art de la capitale italienne. Seront aussi présentées deux frises de 3,6 mètres chacune, représentant 150 visages, dans une sorte de procession où se côtoient personnages historiques, scientifiques, politiques,

religieux, autoportraits de l'artiste ainsi qu'hommes et femmes inconnus. L'exposition compte également, notamment, des sculptures de petit format, vingt-huit tableaux, d'une précision naturaliste, représentant des scènes familières et des portraits, quelques autres gravures et une grande composition à l'huile « Les Baigneuses ».

« **La Nuit romaine et autres suites** »
Du 7 décembre au 31 janvier, les vendredis, samedis et dimanches de 16 h à 19 h (ou sur demande au 027 288 19 49).

Projection dans la salle multimédia du film « Pierre Gérard Crettaz » d'Anne Zen Ruffinen (en continu

durant les heures d'ouverture ; durée : 18 minutes).

Vernissage le 7 décembre à 18 h.

Finissage le 31 janvier de 16 h à 19 h.

D'autres dates ne manqueront pas de s'ajouter à cette liste. Tenez-vous informé sur www.nindart.ch.

Retrouvez des photos des expositions du Nind'Art sur www.nendaz.org/nindart-images.

Retour en photos sur la participation du Nind'Art à la Nuit des Musées valaisans

© Sébastien Martinet

Date : du 12 au 28 octobre 2018

Dessins, aquarelles et pastels à l'œuvre sous vos yeux. Contes, poésies et patois déclamés à vos oreilles. Musique et chants pour entremêler les plaisirs ! Avec Mize, A l'Equerre, Gaby & Tami, Guy Saillen, Yvan Fournier, les Nendartistes, etc.



Retour en photos sur l'exposition des photographes amateurs de Nendaz et du sculpteur Christophe Schaer

© Sébastien Martinet

Date : du 7 au 23 septembre 2018

Photographes participants : Jacqueline Praz, Sarah Fournier, Jean-Pierre de Harenne, Christian Délèze, Sébastien Martinet, Philippe Pédat, Alain Rey, Victorien Tschopp, Willy Maury.



Retour en photos sur l'exposition pour les 90 ans du ski-club Arpettaz et les 50 ans de la Cabane St-Laurent

© Mélanie Dubois

Date : du 12 au 28 octobre 2018

Exposition proposée par le ski-club Arpettaz en collaboration avec l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPNI).



Retour en photos sur l'exposition de Guy Saillen

© Willy Maury

Date : du 9 au 25 novembre 2018

Exposition en deux parties : huiles travaillées par couches fines avec des pigments purs et des sables ainsi qu'aquarelles représentant des villages de Nendaz.



tourisme : les événements à venir

Que ce soit pour les vacanciers ou les habitants de la Commune, l'hiver à Nendaz est jalonné par de multiples manifestations. A vos agendas ! Plus d'informations sur www.nendaz.ch.

The Beginning

Pour fêter dignement le début de saison, The Beginning, le 15 décembre à Siviez, vous propose d'allier ski et énigmes. Parcourez les pistes à la découverte d'un code secret et participez ainsi à notre concours. Animation musicale et skis-tests gratuits vous attendent au fond des pistes tout au long de la journée. Retour ensuite en station pour des après-skis déjantés !

Lieu : à Siviez et en station

Date : 15 décembre



© Etienne Bornet

The Big Winter Opening

Les Djs mettent le feu sur les pistes et la journée se termine par un après-ski dans le dôme installé au pied de la télécabine de Tracouet à Haute-Nendaz.

Lieu : sur les pistes et au pied de la télécabine de Tracouet

Date : 22 décembre



© Yasmine Gauthier

Christmas Carols

Retrouvons-nous autour des chansons traditionnelles de Noël qui ont bercé toute notre enfance, dans leur version anglophone. Vous êtes les bienvenus que vous souhaitiez donner de la voix ou être spectateur de cet instant de magie.

Lieu : place du Square à Haute-Nendaz
Date : 23 décembre
Horaire : à 17 h 30



© Zora Decrey

Noël des enfants

Le Père Noël arrivera à Haute-Nendaz par les airs le 25 décembre. Les enfants sont invités à assister à son atterrissage tout en douceur. Ils pourront déguster un bon chocolat chaud, recevoir une petite surprise et rencontrer également ses amis les rennes.

Lieu : devant le centre sportif à Haute-Nendaz
Date : 25 décembre
Horaire : à 16 h



© Etienne Bornet

Christmas Party

Ne ratez pas ce grand après-ski dans le dôme installé au pied de la télécabine de Tracouet. Aux platines, le célèbre DJ Mike Candys.

Lieu : au pied de la télécabine de Tracouet
Date : 27 décembre



© Droitis réservés

La malle aux secrets – saison 2

Profitez des vacances hivernales pour assister à ce spectacle en famille. Diabolo fait son retour à Nendaz pour de nouveaux numéros de ventriloquie et de magie. Ce petit personnage craquant comblera les enfants d'émotions. Cerise sur le gâteau : l'entrée est gratuite.

Lieu : à la salle polyvalente de Haute-Nendaz
Date : 28 décembre
Horaire : à 17 h



© Droitis réservés

St-Sylvestre

Descente aux flambeaux des professeurs de ski, distribution de vin chaud et feux d'artifice, tels sont les ingrédients de cette soirée qui promet d'être inoubliable.

Lieu : au fond de la piste de Tracouet à Haute-Nendaz
Date : 31 décembre
Horaire : à 18 h



Nendaz fête les rois

Venez partager ce moment de convivialité avec Gaspard, Melchior et Balthazar autour de la galette des rois.

Lieu : place de la télécabine à Haute-Nendaz
Date : 5 janvier
Horaire : de 9 h 30 à 10 h 30



Grand Prix Migros

En 2019, la première course qualificative du Grand Prix Migros, soit la plus grande compétition de ski en Europe pour les jeunes de 8 à 16 ans, aura lieu à Nendaz.

Lieu : à Tracouet
Date : 6 janvier
Plus d'informations : www.gp-migros.ch



Ski au clair de lune

Les soirées «Ski au clair de lune» se colorent à chaque fois d'une ambiance différente, sur la scène et dans votre assiette. Elles sont devenues le rendez-vous incontournable de l'hiver autant par l'attrait de skier sous les étoiles que par l'ambiance endiablée qui y règne tout au long de la soirée.

Lieu : Tracouet
Dates : 19 janvier, 16 février et 23 mars
Horaires : dès 19 h en janvier et février, dès 19 h 30 en mars



Nuit des étoiles

L'immensité du ciel vous fascine ? Ne ratez pas les prochaines Nuits des étoiles au restaurant Les Bisses à Planchouet. Une présentation d'environ une heure vous fera voyager à travers notre système solaire et vous donnera quelques bases. Un repas sera ensuite servi. Et lorsque l'obscurité sera totale, chacun pourra observer planètes et étoiles à travers un télescope professionnel.

Lieu : au restaurant Les Bisses
Horaire : dès 18 h 30
Dates : 25 janvier, 6 avril



Apéritif et DJ David à Siviez

Rendez-vous à Siviez pour boire un verre, prendre une photo avec la boîte à selfies et vous déhancher sur la musique de DJ David.

Lieu : au fond de de la piste de Tortin
Date : 16 février
Horaire : dès 11 h



CarnaBaar

Le CarnaBaar, c'est un concours de masques, un cortège musical à travers le village de Baar et un bal jusqu'au bout de la nuit... Ambiance de folie garantie !
Thème du carnaval 2019 : MédiéBaar.

Lieu : Baar
Dates : 1^{er} et 2 mars



Carnaval à Haute-Nendaz

Le Carnaval à Nendaz représente un événement pour toute la famille : concours de déguisements, animation du clown PIF, 2 guggenmusiks et cortège aux flambeaux sont les points forts de la fête. Thème du carnaval 2019 : les médiévales.

Lieu : au Centre sportif

Date : 5 mars

l'après-midi pour les enfants,
cortège au départ de la télécabine
vers la plaine des Ecluses le soir



© Florian Bouvet-Fournier

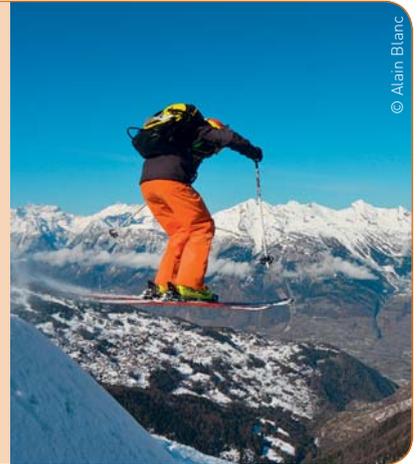
Nendaz Freeride by Alpride

Cet événement prend de l'ampleur année après année. La Nendaz Freeride est devenue l'une des cinq plus grandes compétitions de freeride au monde et, sans conteste, la plus réputée au niveau du Freeride World Qualifier. Elle propose quatre rendez-vous sportif :

- Nendaz Freeride Junior 3* FJT : 9 mars
- Nendaz Freeride 2* FWQ et Championnat belge de Freeride : 11 mars
- Nendaz Freeride Kids : 16 mars
- Nendaz Freeride 4* FWQ : 15-16 mars

Au programme également de cette dizaine de jours de freeride, des zones aménagées pour le public des plus festives ainsi qu'un festival de musique et de films pour des après-skis mémorables !

Plus d'informations : www.nendazfreeride.ch



© Alain Blanc

Snow soccer

D'anciennes gloires du football qui, pour la plupart, ont été membres de l'équipe nationale s'affronteront sur un terrain un peu particulier : le lac gelé de Tracouet à 2'200 mètres d'altitude.

Lieu : Tracouet

Date : 16 mars



© Droits réservés

Les Brasseurs font du ski

Cet événement « après-ski » allie dégustations de bières artisanales et concerts live. Retrouvez des brasseurs et leurs meilleurs produits dans des établissements nendards.

Dates :

22 et 23 mars

Plus d'informations :

www.lesbrasseursfontduski.ch



© Droits réservés

Nendaz Spring Break

Le Nendaz Spring Break, c'est l'occasion rêvée de fêter le ski de printemps sous le soleil et dans une ambiance tropicale.

Lieu :

Tracouet

Date :

20 avril



© Florian Bouvet-Fournier

Chasse aux trésors de Pâques

Notre lapin de Pâques a égaré ses photos souvenirs dans la station. Il compte donc sur tous les enfants pour venir l'aider à les retrouver. Pour cela, il a prévu une grande chasse aux trésors et plein de surprises chocolatées en guise de récompense.

Lieu : rendez-vous devant

le centre sportif à Haute-Nendaz

Date : 21 avril

Horaire : à 9 h 30



© Laetitia Scarsaccia



NENDAZ ENSEMBLE

un cavœuvœu aussi bien qu'avant !

Il a soufflé comme un air d'autrefois, le 15 septembre dernier, dans les rues de Basse-Nendaz, le temps d'un cavœuvœu qui a suspendu le temps.

Durant des mois, ils étaient seize jeunes adultes autour de la table pour organiser cette belle fête qui a ravi les Nendards et Nendettes de tous âges.

Grande affluence

A l'heure du débriefing, à nouveau réunis, ils pouvaient être satisfaits ; leurs deux principaux objectifs ayant été plus qu'atteints : faire vivre leur village et créer du lien entre les habitants de toutes générations.

La fréquentation a, en effet, largement dépassé les attentes, avec une estimation de 2500 personnes, soit plus du double qu'espéré au départ. La ruelle a fourmillé de monde dès le début de la manifestation à 11 h et jusque tard dans la nuit. Différentes représentations ont été données par des sociétés locales, soit La Rosablanc, La Caecilia, Les Ej'Ecochyœü, Host Alpina Vallais et La Chanson de la Montagne, alors que d'autres encore ont tenu un stand.

Alors à quand la prochaine édition ? Au vu du succès rencontré, c'est très logiquement que les organisa-



© Droits réservés

teurs ont déjà entendu à de multiples reprises cette question. La réponse n'est toutefois pas encore connue. Mais le cavœuvœu reviendra, tel est leur souhait.

Un futur à construire

Au départ, cet événement est né sous l'impulsion d'un groupe de jeunes ainsi que du club 4x4 Les Arollles qui, chacun de leur côté, parlait de remettre au goût du jour le cavœuvœu. Tous se sont retrouvés pour unir leur force au sein d'un des groupes participatifs créés dans le cadre de l'action communale « Mon village a une âme ».

Seize jeunes adultes de 19 ans à 30 ans, avec chacun leurs idées et leurs attentes, c'est beaucoup. Ils ont, lors de leur séance de débriefing en octobre dernier, choisi, en vue d'une deuxième édition, d'élire un comité de neuf personnes attachées à autant de commissions.

S'ils ont été épaulés jusqu'ici par la conseillère communale Patricia Conti-Delaloye, ils sont donc désormais prêts à prendre leur envol. « Mon village a une âme » a, en effet, pour but de provoquer des rencontres entre des personnes partageant des mêmes intérêts



© Sonia Déléze



© Sonia Déléze



© Sonia Déléze

et envies pour leur village. Ensuite, ces groupes sont amenés à devenir autonomes. « Ces jeunes aiment leur commune et ont eu envie de s'investir pour elle. Ils ont montré qu'ensemble il est possible de monter des projets », s'est réjouie Patricia Conti. Rendez-vous donc dans deux ou trois ans, selon la décision à venir de ce comité d'organisation tout fraîchement composé.



Nendaz-Gherla : 20 ans du pacte d'amitié

par Pascal Praz

En 2019, nous fêterons les 25 ans de l'Association d'amitié Nendaz-Gherla et surtout, les 20 ans du pacte d'amitié.

En effet, c'est en 1999, le 8 juin à Gherla et le 5 septembre à Nendaz, qu'a été signé par Albert Fournier (président de Nendaz), Nicolae Pop (maire de Gherla), Pascal Praz (président de l'Association à Nendaz) et Dragomir Costea (président de l'Association à Gherla) le pacte d'amitié unissant les citoyens des deux localités.



Durant l'année 2019, plusieurs événements marqueront cet anniversaire. Pour les coordonner, un comité d'organisation a été créé. Il est ainsi composé :

- Président : Pascal Praz, Basse-Nendaz
- Vice-Président : Stéphane Crettaz, Les Agettes
- Secrétaire : Elisabeth Nordman, Haute-Nendaz
- Caissier : Jean-Pierre Loye, Brignon
- Membres : Simon Délèze, Sornard Pia Coppex, Choëx
Christophe Praz, Basse-Nendaz
Philippe Bornet, Basse-Nendaz
- Représentante de la commune : Patricia Conti Delaloye, conseillère communale, Haute-Nendaz
- Subsistance : Maria & Jean-François Fournier, Basse-Nendaz

- Hébergement : Raymonde et Salvatore Conti, Haute-Nendaz

6 avril 2019 Assemblée OVR-Suisse

Nous aurons l'honneur d'accueillir, pour la deuxième fois en 25 ans, l'assemblée générale annuelle de l'OVR Opération Villages Roumains qui regroupe les associations et communes suisses encore actives en Roumanie.

8 juin 2019 Fête interculturelle à Nendaz

Cette année, pour cette désormais traditionnelle fête interculturelle, nous tiendrons un stand Nendaz-Gherla/Suisse-Roumanie qui proposera à la fois nourriture et boissons de nos deux pays. N'hésitez pas à venir nous y retrouver.

Juin 2019 Voyage en Roumanie

Afin de marquer cet anniversaire, nous organisons un voyage en Roumanie du vendredi 14 au lundi 17 juin 2019 (avec également un départ avancé au mardi 11). Participeront à ce voyage une délégation du Conseil communal, des membres de l'Association Nendaz-Gherla, le groupe folklorique Ej'Ecochyœü de Ninda et le groupe de cor des Alpes de Nendaz.

Différentes actions se dérouleront donc à Gherla à l'occasion de notre séjour :

- L'organisation d'un transport de matériel
- Des actions solidaires en faveur de l'école professionnelle (avec le soutien du Kiwanis-Club de Sion), de

la cantine sociale, des détenus de la prison de Gherla et du lycée Ana Ipatescu (Prix Nendaz).

- Des actions culturelles avec la participation au voyage du groupe folklorique Ej'Ecochyœü de Ninda et du groupe de cor des Alpes qui se produiront sur la scène des Jours de Gherla et dans différentes institutions de la ville.



Du 30 juillet au 3 août 2019 Accueil de la délégation de Gherla

Durant cette période, nous accueillerons une délégation des autorités de Gherla, des membres de l'Association Gherla-Nendaz ainsi qu'un groupe de danseurs et de musiciens de cette même ville.

La cérémonie anniversaire des 20 ans du pacte d'amitié Nendaz-Gherla se déroulera dans le cadre de la fête du 1^{er} août. Une soirée anniversaire des 25 ans de l'association/souper de soutien sera organisée le vendredi 2 août.

D'ores et déjà nous vous convions donc à la rencontre de nos amis roumains...

livraison de sapins de Noël

Comment imaginer un Noël sans sapin ? A l'approche des fêtes de fin d'année, le personnel du triage forestier en livre dans les villages nendards.

Rendez-vous mardi 11 et mercredi 12 décembre selon les horaires suivants :

Mardi 11 décembre 2018

VILLAGES	LIEU DE LIVRAISON	HORAIRE
Aproz - Bieudron - Cor	Place de l'église à Aproz	09h00 - 10h00
Fey - Les Condémines	Place de l'école à Fey	10h30 - 11h30
Basse-Nendaz	Place du bâtiment communal	13h30 - 14h30
Haute-Nendaz - Sornard	Cour d'école Haute-Nendaz	15h30 - 16h30

Mercredi 12 décembre 2018

VILLAGES	LIEU DE LIVRAISON	HORAIRE
Baar - Plan-Baar	Ecole de Baar	09h00 - 10h00
Brignon - Les Bioleys	Place du Crû à Brignon	10h30 - 11h30
Beuson	Bifurcation route de Veysonnaz	13h30 - 14h30
Saclentse	Place des cars postaux	15h00 - 15h30
Clèbes - Verrey	Village de Clèbes	16h00 - 16h30



Décorer son sapin, l'activité qui vous plonge à 100% dans l'ambiance de Noël. © Sonia Délèze

notre Commune est riche en talents

La cérémonie de remise des mérites et distinctions s'est tenue le 21 septembre dernier dans la salle de gymnastique de la Biolette à Basse-Nendaz. Ils sont nombreux à avoir été récompensés pour leur engagement dans les domaines sportif et culturel.



Toutes les personnes distinguées durant cette cérémonie accompagnée, tout à gauche, de la conseillère communale Patricia Conti-Delaloye. © Sonia Délèze

La soirée a été animée, non sans humour, par Patricia Conti-Delaloye, conseillère communale en charge de la commission « Sport, animation et culture », et Raphaël Borner, membre de cette même commission. « Cette tâche n'est pas aisée. J'y vois trois difficultés majeures : les lauréats, qui sont pressés de recevoir leur prix ; les parents qui, après avoir accompagné leurs progénitures à leurs matches ou concerts des week-ends durant, n'ont pas envie d'écouter encore de longs discours et le public très familial qui

m'oblige à surveiller mon langage », a ainsi commencé ce dernier.

Pas de longs discours donc au programme, mais les prestations de danseuses de claquettes, de musiciennes et de chanteurs du cru ainsi qu'une agape en fin de cérémonie pour partager un moment de convivialité.

17 récompenses décernées

Deux distinctions culturelles, quatorze distinctions sportives et un mérite spécial ont été attribués.

Les distinctions sont décernées à qui a décroché de bons résultats l'année dernière. Une même personne peut donc en cumuler plusieurs au fil des années.

Au contraire, un mérite ne peut être reçu qu'une seule fois. Il vient honorer une carrière, une œuvre ou un engagement particulier.

Le Conseil communal, sur proposition de la commission « Sport, animation et culture » a décidé, cette année, de décerner un mérite spécial à Evelyne Métrailler. Cette maman-courage a quatre garçons. La naissance de Virgile, son petit dernier, il y a 17 ans, la plonge dans le monde du handicap. Mais s'apitoyer n'est pas son genre. Elle s'occupe de sa petite famille, gère les soins quotidiens et les rendez-vous chez le médecin, tout en prenant le temps de partager son expérience autour d'elle. Cette sensibilisation à la différence, qui est aussi créatrice de richesse, elle l'a fait notamment par l'écriture

d'un livre «Borborygmes», par des interventions en milieu scolaire, par sa volonté d'intégrer Virgile à une classe primaire à Basse-Nendaz ou encore par un film tourné en collaboration avec l'association Le Baluchon. «Tu as su démontrer que le handicap n'est pas

une fatalité. Tu es une maman au grand cœur et un exemple pour nous tous», a résumé Emilie Métroz, l'amie de son fils, lors de sa petite allocution pour lui rendre hommage. Tout ce travail au sein de son foyer comme de la société additionné à son énergie débordante,

sa persévérance et à son optimisme contagieux valaient bien cette récompense!

Retrouvez ci-dessous la liste de tous les lauréats.



Démonstration de claquettes par trois danseuses qui ne sont pas moins que championnes de monde de claquettes en 2017 avec le Team Suisse en catégorie Production. © Sonia Déléze



Le chœur Saint-Michel a décroché la deuxième place au Concours suisse de chant à Aarau en 2017. © Sonia Déléze



Evelyne Métrailler a reçu un mérite spécial. © Sonia Déléze

Distinctions sportives

- Vouillamoz Oxana, patinage artistique
- Revaz Zacharie, ski alpin
- Glassey Lucie, ski alpin
- Glassey Mathieu, ski alpin
- Fournier Marion, athlétisme
- Gmür Thomas, athlétisme
- Masserey Martin, athlétisme
- Rademacher Uwe et Vouillamoz Carine, moto

- Métrailler Clément, escrime
- Maret Martin, karaté
- Lathion Ombeline, Lang Valérie, Monory Patricia, Maytain Valérie, claquettes
- Fournier Maxime, badminton
- BC Nendaz, badminton
- VBC Nendaz, volley-ball

Distinctions culturelles

- Auguste Martins, 1^{er} Championnat suisse, basse soliste
- Chœur St-Michel, 2^e place au Concours Suisse de chant

Mérite spécial

- Evelyne Métrailler

apprendre le français

Apprendre la langue est le début de toute intégration! Des cours de français pour les adultes migrants sont organisés, durant toute l'année, dans différents villages du district de Conthey, dont à Nendaz.

Ils s'adressent à la population adulte migrante d'une des cinq communes du district (Conthey, Vétroz, Ardon, Chamoson et Nendaz) pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Les intéressés ont le choix entre des cours de différents niveaux proposés du lundi au vendredi (durée: 1 h30).

La priorité est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les participants gagnent en autonomie dans leur vie quotidienne.

Un cours de niveau moyen-avancé est d'ores et déjà mis sur pied à Haute-Nendaz le lundi soir. A partir du mois de janvier, un cours débutant verra le jour à Aproz.

Apprendre le Français
 learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek
 imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка
 apprendre français

Le coût de l'inscription annuelle est de 70 fr. Comme les cours de Nendaz auront lieu seulement de décembre à avril, les coûts se montent à 40 fr.

Pour s'inscrire

- Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site internet de la commune: www.nendaz.org/cours-francais
- Ou contactez M^{me} Nathalie Zanardini par téléphone au 027 345 37 85 ou

par mail à nathalie.zanardini@vetroz.ch (présence au bureau le mardi et le jeudi).



la pré-rentrée des enseignants

Tous les maîtres et maîtresses de Nendaz et Veysonnaz, de 1H à 11CO, ont participé à une formation continue d'une journée le 16 août dernier. S'ils enseignent dans des établissements et à des degrés différents, tous étaient concernés par le sujet abordé : l'évaluation.

Quelques jours avant la rentrée scolaire, ce sont ainsi 67 enseignants qui se sont retrouvés à la salle polyvalente de Haute-Nendaz sous l'impulsion de la direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz.

Evaluer n'est pas si simple

Donner des notes ou des appréciations, les plus en adéquation avec les objectifs d'apprentissage définis par le Plan d'Etudes Romand et les plus équitables possible, tel est le lot de tous les enseignants, qu'ils travaillent au cycle d'orientation ou avec des classes 1H-2H. Cette tâche se fait le plus souvent de manière individuelle, ce qui explique parfois des différences dans les pratiques.

« De la construction d'une culture commune en évaluation à l'élaboration d'épreuves de référence », tel était le thème de cette formation continue en établissement assurée par Yviane Rouiller, professeure à la Haute école pédagogique du Valais.

Sous cet intitulé quelque peu savant se cachent des questions bien concrètes : Quelles connaissances doivent être examinées ? A quelle fréquence ? Comment construire un examen ? Quel genre de questions choisir ? Comment définir le barème pour éviter les biais et être juste ? etc. Evaluer ses élèves s'avère bien plus complexe qu'il n'y paraît...

Un sondage reprenant ce type d'interrogations a été réalisé auprès d'enseignants à la fin juin. Ses résultats ont été communiqués lors de cette journée, puis ont été analysés par groupe. Ils ont ainsi constitué une base de travail pour imaginer ensemble une manière de faire commune.

Entamer une réflexion commune

Dans un premier temps, les groupes ont été constitués d'enseignants de différents degrés, l'expérience des uns enrichissant celle des autres. Puis, ils se sont répartis en milieu d'après-midi par niveau pour commencer à élaborer des épreuves.

Ils sont invités à poursuivre cette réflexion tout au long de l'année scolaire : chaque groupe, une fois leur épreuve terminée, la fera relire et commenter par un autre groupe. Après ajustements, ils la testeront avec leurs classes respectives, pour ensuite en tirer un bilan avec la formatrice.

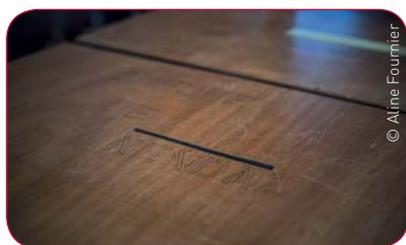
« Le but recherché n'est pas l'uniformisation des pratiques. Chacun doit pouvoir garder sa vision. Mais la finalité est d'entamer une réflexion et de partager ses idées avec ses collègues », résume Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe pour les classes primaires.



Le but premier de cette formation ? L'échange et la collaboration d'où une large place laissée à la pratique et au travail en groupe. © Sonia Délèze

bureau de vote : ouverture seulement le dimanche

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 22 novembre dernier, de renoncer à l'ouverture du bureau de vote le samedi, les week-ends durant lesquels les citoyens sont appelés aux urnes.



Le bureau de vote, installé pour ces occasions dans la salle de gymnastique du cycle d'orientation, sera cependant toujours ouvert le dimanche de 9 h à 11 h.

Cette restriction d'horaire est rendue possible par la nouvelle loi cantonale

sur les droits politiques qui donne une plus grande marge de manœuvre aux communes : elle abroge l'obligation de tenir un bureau de vote le samedi précédant le scrutin et ramène l'ouverture totale à deux heures au moins, au lieu de trois, dans les communes de plus de 4000 citoyens actifs.

Elle se justifie par une généralisation du vote par correspondance depuis son introduction en 2005 : aujourd'hui plus de 90% des votants exercent ainsi leur droit civique.

Pour rappel, en ce qui concerne le vote par correspondance, vous avez le choix entre :

- Affranchir votre enveloppe et l'envoyer à l'administration communale qui doit la recevoir le vendredi précédant le scrutin au plus tard
- Déposer votre enveloppe dans l'urne située au guichet de l'administration communale les jours ouvrables de 14 h à 18 h, et ce avant le vendredi précédant le scrutin à 17 h.



NendAàZ à mettre sous le sapin

Le NendAàZ, c'est un livre sous forme d'un petit dictionnaire, qu'avait rédigé Simon Germanier, ancien secrétaire communal, pour transmettre son immense savoir sur Nendaz accumulé au fil des années. Vous ne l'avez pas encore lu ? Il est toujours disponible auprès de l'Administration communale.

Engagé en 1969 comme comptable, Simon Germanier est devenu Secrétaire communal de Nendaz en 1971. Outre un grand attachement à sa commune, il a également développé une grande passion pour l'écriture. Il a lancé le premier Nendaz Panorama. Il a également rédigé toute une série d'ouvrages et de textes autour de Nendaz et des ses habitants.

A sa retraite, il s'est mis à la rédaction du Nend'AàZ, un projet soutenu par le Conseil communal. Simon Germanier

a eu le temps de mettre un point final à ce livre avant de nous quitter en janvier 2013.

Du tourisme, aux noms de familles, en passant par les différents villages, les entreprises, la faune, les bisses ou des faits historiques, ce livre est une mine d'informations ! Il peut aussi être un joli cadeau de Noël à déposer au pied du sapin.





agenda

(décembre 2018 - avril 2019)

The Beginning

la célébration du début de la saison d'hiver, le 15 décembre, à Siviez la journée et en station le soir

Concert de Noël de la Rosablanche

le 22 décembre à 20h à la salle polyvalente de Haute-Nendaz

Chants de Noël (en anglais)

le 23 décembre, à 17h30 à la place du Square, à Haute-Nendaz

Noël des enfants

le 25 décembre, à 16h, au centre sportif à Haute-Nendaz

La Malle aux secrets

spectacle pour les enfants, le 28 décembre, à 17h, à la salle polyvalente de Haute-Nendaz

Show de la Saint-Sylvestre

le 31 décembre, à 18h, au pied de la piste de Tracouet

Nendaz fête les rois

le 5 janvier, de 9h30 à 10h30, sur la place de la Télécabine

Grand Prix Migros

le 6 janvier, à Tracouet

Ski au clair de lune

les 19 janvier, 16 février et 23 mars à Tracouet

Souper de soutien du HC Nendaz

le 19 janvier, dès 19h, au centre sportif à Haute-Nendaz

Nuit des étoiles

les 25 janvier et 6 avril au restaurant Les Bisses à Planchouet

Apéritif et Dj David

le 16 février, au fond de la piste de Tortin

Carnabaar

sur le thème « MédiéBaar », les 1 et 2 mars, à Baar

Carnaval de Haute-Nendaz

sur le thème « Les Médiévales », le 5 mars, à Haute-Nendaz

Nendaz Freeride Junior 3* FJT

le 9 mars

Concert de la Rosablanche

le 10 mars, à 17h30, à la salle de Biolette à Basse-Nendaz

Nendaz Freeride 2* FWQ

le 11 mars

Nendaz Freeride 4* FWQ

les 15 et 16 mars

Nendaz Freeride Kids

le 16 mars



Snow Soccer

le 16 mars à Tracouet

Concert du chœur Saint-Michel

le 16 mars, à 20h,
à l'église de Haute-Nendaz

Concert de La Caecilia

le 18 mars, à 20h,
à l'église de Fey

Les Brasseurs font du ski

les 22 et 23 mars
dans les établissements nendards

Concert de l'Echo du Mont

le 23 mars, à 20h,
à la salle de gymnastique d'Aproz

Concert de la Concordia

le 30 mars, à 20h 15, à la salle
polyvalente de Haute-Nendaz

Vente-échange

le 30 mars,
à la salle de gymnastique d'Aproz

Concert de la Davidica

le 31 mars, à 17h30,
à l'église de Basse-Nendaz

Concert du chœur Le Muguet

le 6 avril, à 20h, à l'église d'Aproz

Concert de Méli-Mélo et Méli-Mélo Academy

le 7 avril à la salle de la Biolette
à Basse-Nendaz

Nendaz Spring Break

la fête pour l'arrivée du printemps,
le 20 avril, à Tracouet

Chasse aux trésors de Pâques

le 21 avril, à 9h30, devant
le centre sportif à Haute-Nendaz

Lotos

09.12.18	Club de Montagne de Fey à 17h30 à la salle de gymnastique de Fey
16.12.18	La Rosablancche à 17h30 à la salle de la Biolette
30.12.18	Les Hospitaliers de Lourdes à 17h30 à la salle de la Biolette
06.01.19	Chanson de la Montagne à 17h30 à la salle de la Biolette
13.01.19	Eglise d'Aproz à 17h30 à la salle de gymnastique d'Aproz
20.01.19	FC Nendaz-Printse à 17h30 à la salle de la Biolette
27.01.19	Secours Mutuel à 17h30 à la salle de la Biolette
03.02.19	Eglises de Basse-Nendaz et Haute-Nendaz à 17h30 à la salle de la Biolette
10.02.19	Echo du Mont à 17h30 à la salle de gymnastique d'Aproz
17.02.19	Concordia à 17h30 à la salle de la Biolette
24.02.19	Ej'Ecochyœü à 17h30 à la salle de la Biolette



mémento

Administration communale

Ouverture du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

- Secrétariat 027 289 56 00
- Travaux publics 027 289 58 73
- Finances 027 289 56 20
- Service de la population 027 289 56 30
- Police communale 027 289 58 50
- Cadastre 027 289 56 60
- Edilité 027 289 56 50
- Service social 027 289 57 00

Agence communale AVS (bureau au Foyer Ma Vallée)

Pascal Praz, agent local
027 289 57 44

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h
(sur rendez-vous)

Bibliothèque communale

Au centre de la Biolette
027 288 58 30

Ouverture au public :

Lundi de 15 h à 19 h
Mercredi de 14 h à 19 h
Jeudi de 15 h à 19 h
Vendredi de 15 h à 19 h
Samedi de 9 h à 12 h

Fermeture

durant les vacances scolaires
(sauf en été : horaire restreint)

Ludothèque

Au centre de la Biolette
027 289 58 35
Lundi, jeudi
et le 1^{er} mercredi du mois
de 16 h à 18 h 30

Centre médico-social

027 289 57 12

Permanences :

Route de Nendaz 407

Basse-Nendaz

- Service infirmier
027 289 57 16
Les jours ouvrables
de 13 h 30 à 16 h
- Consultation parents-enfants
027 289 57 41
(les mardis et vendredis après-midi
sur rendez-vous)
- Service d'aide familiale
027 289 57 15
Les lundis et jeudis de 13 h 30 à 16 h

Route de Nendaz 365

Basse-Nendaz

- Assistance sociale 027 289 57 14
Les lundis, mardis, jeudis
et vendredis de 8 h 30 à 9 h 30

APEA

(Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 289 57 46

Les mardis et jeudis
de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h 30

SOC

Service officielle de curatelle

027 289 57 48, 027 289 57 49
et 027 289 57 42

Crèche du P'tit Bec

027 289 57 51

Permanence téléphonique :
les mardis et jeudis de 9 h à 11 h

Direction des écoles

Claudy Bourban 027 289 58 01

Distribution d'électricité

SEIC Service électrique
intercommunal SA, à Vernayaz
027 763 14 11

Etat civil

A Sion 027 606 33 40

Feu

Guillaume Fournier,
commandant des pompiers
079 608 07 13 / Numéro d'alarme : 118

EMS Foyer Ma Vallée

A Basse-Nendaz 027 289 57 00

Garde-chasse

Christian Bornet 079 355 39 18

Juge de commune

Mireille Fournier 079 173 42 46

Objets trouvés

Police municipale 027 289 58 50

Office du tourisme

A Haute-Nendaz 027 289 55 89

Paroisse

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

Président

Francis Dumas
027 289 56 09 ou 079 221 07 23

Ramona

Xavier D'Amico 027 288 67 12

Déchetterie et décharge des Eterpas

027 289 58 73